



Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

**Procès-Verbal
du Conseil de la Communauté
d'Agglomération du Grand
Sénonais du 22 juin 2023**

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 20 avril 2023

Adoption de l'ordre du jour de la séance

I. VIE DE L'INSTITUTION ET DOSSIERS STRATEGIQUES

1- STRATEGIE ET PILOTAGE – Approbation du projet de convention "Territoires en action" 2022-2028 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du nord de l'Yonne, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Ville de Sens

2- ASSEMBLEES – Désignation de nouveaux représentants au sein du Syndicat d'adduction en eau potable Sens Nord-Est/Sources des Salles pour le compte de la commune de Malay-le-Petit (suite à démission)

3- ASSEMBLEES – Désignation des représentants de l'Agglomération du Grand Sénonais au sein de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes

4- CABINET DU PRESIDENT – Charte de la laïcité

5- TRANQUILLITE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUES – Convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Ville de Sens Relative à la vidéoprotection des caméras de l'Agglomération présentes sur le territoire de la Ville de Sens et modalités de gestion par le Centre de Supervision Urbain de la Ville de Sens

II. MOYENS ET RESSOURCES

6- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Compte de gestion 2022 – Budgets principal et annexes

7- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Compte administratif 2022 – Budget Principal et annexes

8- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Affectation du résultat 2022

9- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Budget supplémentaire 2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

10- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Budget supplémentaire 2023 - Assainissement

11- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Budget supplémentaire 2023 - EAU

12- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Budget supplémentaire 2023 - Transport

13- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Budget supplémentaire 2023 des budgets des zones d'activités

14- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Carte achat comme modalité d'exécution des marchés publics

15- RESSOURCES, CULTURE & PATRIMOINE - Pacte financier et fiscal de solidarité - partage de la Taxe d'aménagement

16- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Avance remboursable INTRACTING

17- RESSOURCES HUMAINES ET ACTIVITES EDUCATIVES- Modification du tableau des effectifs

18- RESSOURCES HUMAINES ET ACTIVITES EDUCATIVES - Régime Indemnitare – Modification

19- RESSOURCES HUMAINES ET ACTIVITES EDUCATIVES – Rapport Social Unique 2021

III. ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

20- STRATEGIE ET PILOTAGE – Signature de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais à la Ville de Sens dans le cadre du programme 2023- 2025 de requalification des rues du cœur de ville

21- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Acquisition de terrain zone d'activités

Vauguilletes V

22- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Tarification de cession de terrains en zones d'activités

23- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE ET DES MOBILITES ACTIVES – Exonération du versement mobilité aux Fondations et Associations

24- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE ET DES MOBILITES ACTIVES – Itinéraires cyclables d'intérêt communautaire : conventions de mise en superposition d'affectations, de gestion et de maintenance du domaine public routier départemental de l'Yonne pour la mise en œuvre d'une véloroute au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

25- HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Approbation de la Charte des couleurs de l'architecture sénonaise

26- HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Proposition d'exemption de la commune de Villeneuve-sur-Yonne de ses obligations en matière de solidarité et de renouvellement urbain

27- HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Approbation du protocole d'engagement partenarial de lutte contre l'habitat indigne

28- HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé – mise à jour du protocole d'éthique

29- URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Prescription d'une procédure de modification simplifiée N°1 du PLUi-H de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

30- URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Bilan annuel des opérations immobilières de l'année 2022 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

IV. ENVIRONNEMENT, RESEAUX ET TRAVAUX

31- DECHETS -Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de Monsieur Marc Botin.

M. Le Président. - Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous procédons à l'appel pour ce Conseil communautaire.

M. Marc Botin est présent, M. Paul-Antoine de Carville est présent, M. Stéphane Pérennès est présent, M. Lionel Terrasson est présent, Mme Clarisse Quentin est présente, M. Michel Grass est présent, M. Philippe Fontenel est présent, M. Gilles Sabattier est présent, Mme Simone Mangeon est présente, M. Michel Jouan est présent, M. Jean-Luc Givord excusé a donné pouvoir à Mme Simone Duranton, Mme Nadège Naze est présente, M. Pascal Crou est présent, M. Michel Papinaud est présent, Mme Nicole Langel est présente, M. Jacques Fouquart est présent, Mme Laurence Ethuin-Coffinet est présente, M. Jean-Pierre Gouyon excusé a donné pouvoir à Mme Sylvie Bazus, M. Amine Hiridjee excusé a donné pouvoir à M. Paul-Antoine de Carville, Mme Catherine Touiller est présente, M. Eric Berthault est présent, Mme Sylvie Adam est présente, Mme Séverine Mainvis est présente, Mme Danielle Pouthé excusée est représentée par Mme Nicole Vincent, M. Christian Chevalier est présent, Mme Simone Duranton est présente, M. Claude Camus excusé a donné pouvoir à Mme Simone Mangeon, Mme Dominique Chappuit est présente, Mme Isabelle Boulmier est présente, M. Johan Bloem est présent, Mme Maria Lisboa excusée a donné pouvoir à M. Michel Jouan, M. Alexandre Bouchier est absent, M. Daniel Cordillot est présent, M. Jean-Pierre Crost excusé a donné pouvoir à Mme Aline Rose Kpakpa, Mme Ghislaine Pieux est présente, M. Romain Crocco est présent, M. Célestin N'Goma est présent, Mme Pascale Larché est présente (donne pouvoir à Mme Clarisse Quentin à 20h00), M Gérard Brunin excusé a donné pouvoir à M. Nicolas Pichard, M. Nicolas Pichard est présent, Mme Murielle Blin excusé a donné pouvoir à M. Jimmy Bonnabeau, Mme Aline Rose Kpakpa est présente, M. Jimmy Bonnabeau est présent, Mme Véronique Frantz excusée a donné pouvoir à M. Marc Botin, Mme Mathilde Hérouart excusée a donné pouvoir à Mme Ghislaine Pieux, M. Boniface Fomo excusé a donné pouvoir à Mme Laurence Ethuin-Coffinet, Mme Josiane Sarrazin excusée a donné pouvoir à Mme Nicole Langel, M. Laurent Moinet excusé a donné pouvoir à Mme Véronique Carrère, Mme Véronique Carrère est présente, M. Mehdi Khan excusé a donné pouvoir à M. Romain Crocco, M. Ludovic Massard est absent, Mme Karine Bouvier-Desnos est absente, M. Mathieu Bittoun est présent, Mme Laurence Schoenberger est présente, Mme Sylvie Bazus est présente, M. Jean Kaspar excusé a donné pouvoir à M. Fabrice Loiseau, Mme Francine Simon excusée a donné pouvoir à Mme Nadège Naze, M. Fabrice Loiseau est présent, M. Cyril Boulleaux est absent, M. Jean-Louis Gaujard est présent, M. Gérard Ganet excusé a donné pouvoir à M. Michel Papinaud.

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Il nous faut désigner un secrétaire de séance.

Qui se porte candidat ? Jimmy Bonnabeau. Merci.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Monsieur Jimmy Bonnabeau est désigné Secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

Il nous faut adopter l'ordre du jour de cette séance et acter la régularité de la convocation à la présente séance.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 20 avril 2023

Je vous demande d'adopter le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 20 avril.

Avez-vous des observations sur ce procès-verbal ? Non.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

I. VIE DE L'INSTITUTION ET DOSSIERS STRATEGIQUES

1- STRATEGIE ET PILOTAGE – Approbation du projet de convention "Territoires en action" 2022-2028 entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du nord de l'Yonne, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Ville de Sens

Le contrat "Territoires en Action" 2022-2028 est le nouvel outil de la politique territoriale de la Région, et repose une nouvelle fois sur le principe d'une contractualisation à l'échelle des "territoires de projet", c'est-à-dire dans le périmètre du PETR.

Le PETR bénéficiera de 2 enveloppes :

- La première, d'un montant de 4 898 721 €, est destinée à l'ensemble des 5 EPCI qui la composent et sera répartie selon 4 axes d'intervention ainsi définis :

➤ Axe 1 : accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (axe obligatoire – 40% de l'enveloppe globale soit 1 959 488 €),

➤ Axe 2 : conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population (axe obligatoire – 45% de l'enveloppe globale soit 2 204 424 €).

➤ Axe 3 : faciliter l'accès à la santé pour tous (axe optionnel retenu par le territoire – 5% de l'enveloppe globale soit 244 936 €).

➤ Axe 4 : favoriser les mobilités actives du quotidien (axe optionnel retenu par le territoire – 10% de l'enveloppe globale soit 489 872 €).

- La seconde, d'un montant de 800 000 €, est une enveloppe spécifique prévue pour les villes moyennes, donc la Ville de Sens, et concourra à la réalisation d'équipements d'agglomération stratégiques et d'un rayonnement *a minima* intercommunal, au mieux départemental ou régional, situés sur le périmètre de la Ville de Sens, sur les thématiques suivantes :

➤ L'offre de culture et de loisirs, et les services à la population, pour laquelle les projets envisagés sont la rénovation des serres du Moulin à Tan, la rénovation du Centre nautique intercommunal Pierre Toinot, ou encore la création d'une salle de spectacles (reconfiguration de la salle des fêtes actuelle de la Ville de Sens).

➤ Le renforcement des fonctions d'enseignement supérieur, avec la poursuite du développement de l'Amphi et l'accueil de nouvelles formations.

➤ Le développement de la mobilité durable, dans le cadre d'aménagements urbains structurants, avec la transformation des Promenades de Sens.

Il s'agit par la présente délibération d'approuver le projet de convention qui encadrera le dispositif jusqu'en 2026, date de la clause de revoyure.

Vous avez tous été destinataires de cette délibération. Elle reste à l'état de projet, mais il fallait flécher des projets structurants pour l'ensemble de notre territoire.

Y a-t-il des prises de paroles, ou d'éventuels compléments d'informations ? (Non).

Je vous demande :

D'approuver les termes du projet de contrat "Territoires en action" entre la Région, le Pôle d'Equilibre Territorial, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Ville de Sens.

De m'autoriser ou mon représentant à signer la convention, après son approbation par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, et tout acte s'y rapportant.

M. Bittoun. - J'ai une question sur les dispositifs de suivi de l'utilisation de ces fonds et de leur fléchage. Comment cela se passe-t-il en termes budgétaires et de suivi des actions ?

M. Le Président. - Comme souvent dans tous ces programmes-là : "premier arrivé, premier servi", puisqu'une enveloppe globale est répartie sur les cinq EPCI du PETR. D'où l'intérêt d'aller très vite dans le fléchage de certaines actions et de les monter. Ensuite, quand les actions sont retenues, si l'enveloppe est consommée, il n'y a plus d'argent.

C'est pourquoi nous vous le présentons rapidement, sauf l'enveloppe des 800 000 €,

qui est fléchée uniquement sur les villes moyennes, et qui sur la Ville de Sens est fléchée sur des projets à rayonnement intercommunal. Cette enveloppe est figée sur ces territoires.

Sur les 4,8 M€ c'est sur l'ensemble des 5 EPCI avec les clés de répartition que nous avons actées. C'était dans les travaux du PETR, bien évidemment, qui ont été actés en termes de pourcentage. C'est le principe des enveloppes.

Sur le principe des enveloppes, c'est : "premier arrivé, premier servi", mais sur le fonctionnement du PETR, ce n'est pas tout à fait ainsi, puisque l'on tient compte de l'ensemble, ayant une discussion avant d'acter les choses. Nous allons nous efforcer, puisque nous en sommes tous d'accord au niveau des EPCI, de répartir au mieux sur les 5 EPCI, ce qui semble logique.

M. Bittoun. - Pour compléter ma question : un des axes majeurs est l'adaptation au changement climatique. Sur les questions les plus urgentes, on peut penser à la question de l'eau. Y a-t-il déjà des projets, dont on sait qu'ils seront structurants sur ce domaine, qui s'attaqueront aux racines du problème, et que nous envisageons de mettre en avant sur ce sujet-là ?

M. Le Président. - Quelles sont les racines du problème, car il y en a beaucoup ? Je vais donner un exemple : l'isolation de tous les bâtiments publics. Ce sont des axes importants. C'est la récupération des eaux de pluie. On en parle avec les plans sécheresse, mais il y a très longtemps qu'on aurait dû tous le faire, même à titre individuel d'ailleurs.

Je pense qu'il y a une réelle prise de conscience de toutes ces thématiques-là. C'est aussi pour cela que le minimum fixé par la Région était 30 %. Le PETR a décidé de mettre une enveloppe supplémentaire, soit 40 % sur cette thématique, car c'est très vaste. L'adaptation au changement climatique c'est l'isolation des bâtiments, les nouveaux modes de chauffage, l'extension du chauffage urbain. Dans cette thématique-là on peut même beaucoup de choses. Il suffit d'écrire les dossiers comme il se doit pour que cela rentre dedans. On a quand même des services relativement efficaces pour les écrire dans le bon sens. Ils nous l'ont déjà prouvé.

Stéphane le précise, ce sont pratiquement tous les axes du PCAET qui peuvent rentrer dedans.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Non).

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2- ASSEMBLEES – Désignation de nouveaux représentants au sein du Syndicat d'adduction en eau potable Sens Nord-Est/Sources des Salles pour le compte de la commune de Malay-le-Petit (suite à démission)

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, au titre de ses partenariats et de ses compétences, est adhérente, partenaire ou actionnaire de divers organismes extérieurs. A ce titre, le Conseil communautaire pourvoit, pour le compte de certaines de ces communes membres, à la désignation de ses représentants au sein des instances du Syndicat.

Lors du Conseil communautaire du 8 juillet 2020, les représentants de l'Agglomération au sein du SMAEP ont été désignés comme suit :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
COURTOIS-SUR-YONNE	1. Éric BERTHAULT 2. Florian ION	Aurore GAYETANO
FONTAINE-LA-GAILLARDE	1. Guy DIEUDONNE	Michel HAPP
MAILLOT	1. Joel PEREZ 2. Gildas NTONDELET KIYINDOU	Maryse DOL
MALAY-LE-GRAND	1. Alain PENTECOTE 2. Jean-Philippe GRUSS	Nicole ESTEVEZ

MALAY-LE-PETIT	1. Henriqué ALVES 2. Danielle POUTHÉ	Jean-Pierre PALSON
NOE	1. Pascal THERIAL 2. Sylvain CHAMPEAU	Jonathan HOLOVIC
SALIGNY	1. Johan BLOEM	Eric HELVIN
SAINT-CLEMENT	1. Bruno PERTIN 2. Raynald FINOT	Etienne HENRIOT
SAINT-DENIS-LES-SENS	1. Alexandre BOUCHIER 2. Hubert LEPRETRE	Pascal BARBET
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	1. Denis PARIS 2. Catherine ARNOULD	Amandine VAHER
VILLIERS-LOUIS	1. Jean-Louis GAUJARD 2. Jean-Marc LABAUNE	Vincent CLAUDON
VOISINES	1. Marceau VANHOVE 2. Gérard CANET	Clément PEUCHOT

Suite à la démission de son mandat de conseiller municipal de Monsieur Henriqué ALVES, emportant démission au sein des instances où il siégeait, il convient au Conseil communautaire de pourvoir à une nouvelle désignation des représentants de la commune de Malay-le-Petit au sein des instances du SMAEP.

Conformément à la délibération du Conseil municipal de Malay-le-Petit en date du 25 novembre 2022, il est proposé de désigner, en qualité de représentants pour la commune de Malay-le-Petit :

- Monsieur Jean-Pierre Palson et Madame Danielle Pouthé, en qualité de représentants titulaires.
- Madame Anne-Marie Lopez, en qualité de représentant suppléant.

Les représentants de Malay-le-Petit, il n'y a pas de problème ? Vous êtes les principaux concernés. Merci.

Sont désignés :

- Monsieur Jean-Pierre Palson et Madame Danielle Pouthé, en qualité de représentants titulaires.
- Madame Anne-Marie Lopez, en qualité de représentant suppléant.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

3- ASSEMBLEES – Désignation des représentants de l'Agglomération du Grand Sénonais au sein de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, au titre de ses partenariats et de ses représentations, est membre de la Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes, au titre du collège des collectivités territoriales.

A ce jour, sont désignés représentants de l'Agglomération du Grand Sénonais :

- Monsieur Paul-Antoine de Carville, titulaire.
- Monsieur Gilles Sabattier, suppléant.

Toutefois, au regard des délégations attribuées aux Vice-présidents et afin d'assurer une représentation optimale de l'Agglomération au sein de cette Commission, il est proposé au Conseil communautaire d'opérer une révision dans l'ordre des représentants, en désignant :

- Monsieur Gilles Sabattier, titulaire.
- Monsieur Paul-Antoine de Carville, suppléant.

Avez-vous des observations ?

M. de Carville. - Avec grand plaisir !
M. Le Président. - Merci Paul-Antoine.
 Qui s'abstient ? 0 voix.
 Qui est contre ? 0 voix.
 C'est adopté à l'unanimité.
 Je vous remercie.

4- CABINET DU PRESIDENT – Charte de la laïcité

On vous demande de prendre pleinement conscience de cette charte de la laïcité et de l'importance de rappeler et de renforcer nos valeurs républicaines et laïques.

Il y a la nécessité d'établir un cadre clair et compréhensible pour l'ensemble des acteurs locaux et des citoyens, sur proposition du Président de l'Agglomération et du Maire de Sens. Puisque la charte de la laïcité a également été votée à la Mairie de Sens, il nous semblait très important de faire de même au niveau de l'Agglomération. Nous avons du personnel mutualisé. C'est un rappel des lois de la République.

La nouvelle charte de la laïcité dans les services publics a été adoptée à l'occasion du Comité interministériel de la laïcité du 9 décembre 2022. Elle rappelle ce qu'est le principe de laïcité issu de la loi du 9 décembre 1905, ainsi que ses implications en termes de droits et devoirs incombant, d'une part, aux agents publics et, d'autre part, aux usagers du service public.

Afin d'en assurer la pleine application, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter cette charte de la laïcité afin de témoigner de notre engagement en faveur des valeurs républicaines et laïques. Elle permettra de renforcer le respect de ces principes au sein de notre Agglomération, en offrant un cadre clair et compréhensible pour l'ensemble des acteurs locaux et des citoyens.

Ceci étant exposé, vous êtes invités à :

Adopter la charte de la laïcité pour la Communauté d'Agglomération de Grand-Sénonais, telle que présentée en annexe à la présente délibération.

Accepter la diffusion de cette charte auprès de l'ensemble des services, des établissements scolaires et publics, et des associations locales.

Dire que le Président est chargé de veiller à la mise en œuvre et au respect de la charte de la laïcité, en lien avec les services compétents.

Y a-t-il des prises de paroles ?

Mme Carrère. - Une remarque, comme nous l'avons fait pour le Conseil municipal : la charte pourra-t-elle être diffusée dans le magazine de l'Agglomération, afin que tout le monde puisse en avoir conscience, même les habitants ?

M. Le Président. - Oui. C'est une très bonne idée.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

5- TRANQUILLITE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUES – Convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Ville de Sens Relative à la vidéoprotection des caméras de l'Agglomération présentes sur le territoire de la Ville de Sens et modalités de gestion par le Centre de Supervision Urbain de la Ville de Sens

Cela fait un bon moment que l'on en parle. Ce n'est pas un vieux serpent de mer. Il faut quand même que l'on établisse une clarification, puisque c'est le Centre de surveillance où les agents de la police municipale surveillent et visionnent ces caméras. Elles sont prises en charge en totalité par la Ville de Sens. Il a été décidé de vous proposer de clarifier cette situation, avec la charge complète du personnel, répartie sur le nombre de caméras et proratisée au nombre de caméras entre la Ville et l'Agglomération. Clé de répartition relativement simple.

En effet, dans le cadre de la gestion et de la surveillance des bâtiments, l'Agglomération entend placer sous vidéoprotection différents sites et confier l'exploitation

(c'est déjà le cas) et la maintenance des installations de sécurité auprès du Centre de Supervision Urbain de Sens, détenant l'ensemble des compétences, équipements et outils nécessaires pour assurer ces missions.

Sont concernés pour l'Agglomération :

- La déchèterie des Sablons située rue Bellocier à Sens ;
- La déchèterie des Vauguilletes située 6 rue des Longue Raies à Sens ;
- L'aire d'accueil des gens du voyage, chemin de Sens à Saligny.

Cette participation est ainsi fixée selon un forfait annuel par caméra, s'élevant à 1 279 €.

Si on ajoute une, deux ou trois caméras pour notre Agglomération, cela signifie que le montant sera rééquilibré à chaque fois, mais aujourd'hui c'est 1 279 €. C'est le coût total de ce que cela coûte, réparti au nombre de caméras existantes.

M. de Carville. - Je l'ai dit au Conseil municipal de Sens, mais je remercie l'Agglomération de revoir ce calcul, puisqu'avant on ne prenait pas en compte le CSU, les personnes qui surveillent les caméras.

Je précise que les interventions de la Police municipale ne sont pas prises en compte. Elles ne seront pas facturées à l'Agglomération quand il y en aura. Espérons qu'il y en aura le moins possible. Cela voudra dire que nos déchèteries ne sont pas attaquées.

Il y avait une question au Conseil municipal concernant la raison de l'installation des caméras. En effet, qui y a-t-il à voler dans une déchèterie ? Il y a du matériel qui est utilisé pour tracter, ainsi que du matériel informatique. Il y a quand même des matériels à protéger.

M. Le Président. - Merci de ces précisions. Effectivement, les interventions ne sont pas facturées, et je souhaite qu'il n'y en ait pas.

Nous allons sans doute vous proposer d'ajouter des caméras sur le site de l'Amphi, car il n'y en a pas. On réfléchit à la sécurisation. Je pense que le coût est moins important en cas de dégâts ou de désordres sur les caméras. Mathieu Bittoun.

M. Bittoun. - Merci Monsieur le Président. Nous avons un certain historique sur l'installation des caméras existantes. Est-ce que l'on mesure leur apport concrètement ? Pour nous, la vidéoprotection a un intérêt potentiel, qui dépend de la façon dont elle est utilisée. Pour certains équipements, cela peut être pertinent, mais cela se mesure. J'aimerais savoir si nous avons une démarche pour mesurer l'apport de ces caméras.

Pour rebondir sur votre remarque par rapport à l'Amphi, il m'a semblé voir de nombreuses caméras installées sur le toit en arrivant à vélo. Je suis curieux du fait que vous disiez qu'il n'y en a pas actuellement. Ne sont-elles pas reliées ?

M. Le Président. - Elles ne sont pas reliées au Centre de surveillance. Elles avaient été installées par le Conseil départemental, sans doute sur un réseau interne, peut-être surveillées par une centrale de surveillance.

Pour mesurer les caméras, ce n'est pas évident car on ne sait pas dire si les dégradations n'ont pas lieu parce que les gens voient les caméras. C'est imparable. Nous le savons tous. Les malfrats préfèrent aller où il n'y a pas de surveillance ou moins de surveillance. Effectivement, des caméras fictives peuvent être efficaces aussi. On en reparlera. Pour l'instant, seuls trois sites sont équipés de caméras. On pourra aussi se poser la question pour la piscine. Ne faut-il pas y installer des caméras, car il y a beaucoup d'équipements ?

Nous en avons parlé pour La Poterne. Cela ne me semble pas utile, car il y a quand même des alarmes à l'intérieur. On pourrait revenir à tout cela.

Aujourd'hui, il s'agit de clarifier la situation. Des caméras sont surveillées par le Centre de surveillance de Sens. C'est pris en charge par la Ville de Sens depuis longtemps. Cela fait déjà quelques années que nous en parlons et il faut quand même le clarifier.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

II. MOYENS ET RESSOURCES

6- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Compte de gestion 2022 – Budgets principal et annexes

M. Fontenel. - Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public, qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est le reflet de la situation patrimoniale et financière de la collectivité. Il est soumis à approbation du Conseil communautaire qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Président.

Le compte de gestion doit être arrêté préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation par le juge administratif.

Vous avez eu tous les éléments.

On vous propose d'approuver les comptes de gestion 2022 pour le budget principal et les budgets annexes de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

M. Le Président. - Y a-t-il des prises de parole ou des interrogations ? (Non).

Qui s'abstient ? 1 voix (M. Bittoun).

M. Bittoun. - Je précise que je m'abstiens, car nous n'avons pas eu le temps de l'analyser suffisamment pour avoir un avis pertinent. Désolé.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

7- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Compte administratif 2022 – Budget Principal et annexes

M. Fontenel. - Merci Monsieur le Président. La présentation du compte administratif est un moment fort de la vie de notre Assemblée car elle permet de s'arrêter sur l'exercice passé, de constater la santé financière de notre Agglomération, et de confirmer ou non les dynamiques que nous portons pour notre territoire.

A la différence des projections ou autres scénarios plus ou moins pessimistes que nous avons souhaités et que nous avons pu observer ces derniers mois, dans le cadre des travaux portant notamment sur le pacte financier et fiscal de solidarité, sur lequel nous reviendrons plus en détail au cours de ce Conseil lorsqu'il sera question d'harmoniser sur l'ensemble de notre territoire la fiscalité via la taxe d'aménagement.

Le compte administratif 2022 a seul un intérêt qui fige la situation budgétaire et financière de l'Agglomération, et nous pouvons en cela nous rassurer puisque notre situation financière est saine.

En effet, sans revenir sur l'ensemble des données que vous avez tous pu analyser, et sans m'appesantir sur les budgets annexes, je souhaiterais m'arrêter sur quelques enseignements tirés des résultats 2022, confirmant, s'il en était besoin, que la dynamique du Grand Sénonais est réelle et que nous disposons effectivement des moyens de nos ambitions, sans toutefois relâcher nos efforts sur la maîtrise de nos dépenses.

Ainsi, je résumerai les résultats du compte administratif ainsi :

- Une trajectoire d'investissement affirmée pour notre territoire,
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré les effets conjoncturels,
- Une épargne restaurée et qui doit désormais être préservée,
- Un endettement mesuré et sécurisé.

Tout d'abord, l'affirmation de la trajectoire ambitieuse de l'Agglomération en matière d'investissement, avec plus de 12,3 M€ d'investissements réalisés ou restant à réaliser, l'Agglomération confirme sa dynamique d'investissement qui aura plus que doubler depuis 2019, soit la fin du mandat précédent.

Cela prouve ainsi la volonté qui est celle du Grand Sénonais d'asseoir pleinement le rang qui est le sien, à savoir être un aménageur du territoire, un moteur d'attractivité du territoire.

Bien entendu, nous retrouvons l'Agglomération sur ses compétences premières, à savoir sur l'interventionnisme économique, concentrant près de 40 % de nos investissements, mais aussi l'ensemble des moyens généraux (32 %) ou encore nos investissements en faveur de notre cadre de vie, de la gestion et de la collecte des déchets, des mobilités (26 %).

Une dynamique forte de nos investissements, qui s'entend grâce à notre capacité à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, s'établissant pour 2022 à 36,9 M€, soit seulement 3,2 % de plus que 2021, et dû notamment au choc inflationniste avec l'augmentation des coûts

des matières et l'envolée des coûts de l'énergie, mais aussi sur le volet des dépenses de personnel avec l'augmentation du point d'indice, et qui se poursuivra cette année selon les dernières annonces gouvernementales puisqu'on prévoit + 1,5 % en juillet.

Je dis "seulement 3,2 %", car bon nombre de collectivités ne peuvent en dire autant. Nos choix ont payé et nous ont permis de passer au-dessus de la crise énergétique depuis l'automne dernier.

Oui, nous ne pourrions ici nous satisfaire de cette faible hausse si nous n'avions pas eu le déploiement de notre plan LED notamment, ou encore la fermeture temporaire de la piscine Tournesol.

Je le redis ici, avec le déploiement intégral du plan LED, c'est *a minima* 800 000 € d'économies annuelles attendues pour l'Agglomération.

Il convient dès à présent d'agir fortement sur les autres postes. Je pense notamment aux dépenses énergétiques de nos bâtiments, où la priorité doit être donnée sur la rénovation énergétique et thermique, sur la rationalisation de notre patrimoine -notre schéma directeur immobilier nous y aidera-, mais aussi en matière de réalisation des investissements sur nos réseaux d'eau et d'assainissement, afin de limiter le gaspillage de ressources, réduire nos consommations ou encore rationaliser nos modes de gestion de certaines politiques publiques. Je pense notamment à l'optimisation de la collecte des déchets, etc.

Aussi l'efficacité des politiques publiques passera par une recherche constante de la performance, y compris financière.

Réduire nos dépenses de fonctionnement imposera donc d'accélérer certains investissements si nous voulons conserver cette dynamique, réduire nos dépenses contraintes et se dégager de nouvelles marges de manœuvre, que ce soit pour renforcer nos capacités d'investissement ou dégager certains crédits au service d'une meilleure rémunération de nos agents, qui agissent chaque jour au service du territoire et des usagers. Et c'est l'un des chantiers de l'agenda social, qui sera abordé durant les prochains mois.

Dynamique d'investissement, maîtrise des dépenses de fonctionnement et rétablissement de notre épargne.

C'est ainsi que l'Agglomération affiche aux résultats 2022 une épargne nette de plus de 4,4 M€, soit 532 000 € de plus que 2021, et surtout un niveau d'épargne supérieur au niveau de 2018, soit avant le début de la crise Covid, ou encore en 2020 avec **XXX forcé**, des investissements en raison des mises sous cloche ou sous masque.

Ce bon niveau d'épargne, s'il est à saluer, doit aujourd'hui être préservé, ce qui impose une vigilance quant à la maîtrise de nos dépenses.

En effet, notre bonne santé financière tient aussi de la dynamique que nous observons au regard de nos recettes de fonctionnement.

Avec la reprise normale de nos activités, nous retrouvons nos parts de recettes tirées des produits, services et domaines : + 36 % par rapport à 2021, soit plus de 2,5 M€. Nous bénéficions aussi largement de la dynamique fiscale, comme la fiscalité économique, mais aussi de l'augmentation des bases décidées par l'Etat.

Ainsi les recettes de la fiscalité locale s'établissent en 2022 à plus de 30,5 M€, soit une variation globale de + 3 %.

Enfin, un petit mot sur notre dette. Là aussi, maîtrisée et mesurée, qui malgré l'emprunt contracté pour le financement des opérations d'investissement pour le Pont de Salcy et la déviation sud de Sens, observe une dynamique positive.

Ainsi, avec une dette représentant 174 € par habitant *versus* 376 € en moyenne nationale, nous bénéficions ainsi d'un endettement plus que raisonnable, et à plus de 80 % en taux fixe, évitant ainsi toute perte de contrôle sur la volatilité des taux.

De plus, notre faible recours à l'emprunt nous permet d'améliorer nos ratios, tenant à notre capacité de désendettement, à la non-rigidité de notre dette ou encore en nos capacités éventuelles à user de leviers en cas de nécessité pour investir.

Toutefois, je tiens ici à ouvrir une parenthèse au sujet du budget annexe de l'eau. Si nous parvenons aujourd'hui à équilibrer le budget et à limiter le recours à l'emprunt, force est de constater que les dépenses contraintes cumulées aux investissements prévus et envisagés ne pourront être compensées par des recettes qui s'amenuisent d'année en année, et s'expliquant par une baisse de consommation d'eau, par une augmentation des impayés, et un prix de l'eau très bas. L'un des plus bas de l'Yonne : 1,06 € HT/m³. A court terme, il pourrait

ne plus permettre de dégager des ressources suffisantes pour subvenir au fonctionnement optimal de la Sénone. Il suffit de regarder la fonte progressive de l'épargne sur le budget de l'eau : - 208 000 € sur l'année 2022, pour constater la tendance.

Aussi, un travail est actuellement réalisé par nos services, afin que nous puissions disposer de l'ensemble des éléments utiles pour engager, dans le cadre de futures préparations budgétaires pour 2024, les discussions entourant la question d'une augmentation du prix du m³ d'eau, au regard du coût réel du service et les impératifs tenant aux investissements d'avenir. Nous serons très vite amenés à en parler tous ensemble, aussi bien pour le prix que pour la structuration de la facturation.

Pour résumer, et j'en terminerai par-là, nous sommes ainsi dans une situation conjoncturelle favorable nous permettant de confirmer notre bonne santé financière, nos indicateurs de gestion pour garder, voire intensifier notre capacité d'investissement en faveur de nos équipements d'avenir, des projets structurants pour notre territoire, et pour le cadre de vie de nos habitants, et agir pour rationaliser nos dépenses contraintes et investir dans une administration plus performante, plus innovante et plus vertueuse. Je vous remercie. Nous allons passer au vote.

M. Le Président. - Y a-t-il des prises de parole avant de passer au vote ? Mathieu Bittoun.

M. Bittoun. - Je trouve que c'est très intéressant. Merci pour cette présentation. L'aspect comptable est important et il faut le prendre en compte. Nous avons pu voir un camembert sur la structure des dépenses, qui est aussi très intéressant si on veut avoir une discussion plus politique sur où on flèche nos dépenses. C'est aussi le but de ces assemblées, normalement.

Une remarque, il y avait une entrée environnement qui était invisible dans le camembert. Je pense que vous allez me répondre, et c'est sans doute le cas, que c'est parce que ce sont, en fait, des dépenses qui sont transverses, et jamais fléchées directement. Il serait intéressant de leur donner plus de visibilité dans ce cas-là -si c'est la réponse. Je vous remercie.

M. Fontenel. - En fait, c'est inclus dans le camembert. Il n'y a pas une ligne spécifique pour l'environnement.

M. Bittoun. - Il y avait une entrée "spécial environnement" dans le camembert...

M. Le Président. - Vous avez quasiment répondu à la même question que vous avez posée. Effectivement, beaucoup de choses sont transversales et rentrent dans un fléchage un peu différent, mais c'est une excellente remarque. Si on veut montrer que notre territoire fait de gros efforts sur l'environnement et toutes les actions que l'on prend, il faudrait peut-être mettre, sur un camembert à part, la part rentrant dans la partie environnement.

Je prends un exemple simple : si on engage des travaux sur de la rénovation énergétique, cela va rentrer dans les entretiens et réparations de bâtiments. Et cette part qui va rentrer en isolation ne va pas ressortir sur la partie environnement. Ce serait peut-être bien de la faire ressortir.

M. Bittoun. - De même que le plan LED. Il faut commencer à faire ressortir ces choses-là.

M. Le Président. - Vous avez entièrement raison. C'est de l'affichage politique, mais c'est intéressant quand même pour nos citoyens, et même pour nous-mêmes, pour voir aussi ce que l'on flèche, car on n'arrête pas d'en parler. J'ai parlé des réserves d'eau. Beaucoup de choses sont faites les unes à côté des autres, mais ne sont peut-être pas mises toutes ensemble pour montrer l'impact financier.

Vous avez entièrement raison de cette remarque, et cela fera encore avancer les choses avec une meilleure visibilité.

M. Fontenel. - On peut créer un camembert "environnement" et à l'intérieur détailler le fond des Blanchards, les pistes cyclables, etc., mais dans un camembert qui serait dédié uniquement à cela, car là c'est noyé dans la masse.

M. Le Président. - Je laisse la main au premier Vice-Président, et je vais sortir.

(M. Le Président quitte la salle)...

M. de Carville. - Nous passons au vote.
Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

(Retour de M. Le Président dans la salle)...

8- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Affectation du résultat 2022

M. Fontenel. - Conformément à l'article L2311-5 du CGCT, les résultats de l'exercice budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs. Vous avez eu le détail :

Budget principal

- Résultat de fonctionnement : 7 015 983 €
- Résultat de la section d'investissement : 341 155 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 6 012 379,27 €
- Recette de couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 1 003 604,01 €.

Budget de l'eau :

- Résultat de fonctionnement reporté : 162 415,87 €
- Recette de couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 180 945,61 €

Budget de l'assainissement :

- Résultat de fonctionnement reporté : 2 902 585,13 €.
- Recette de couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 613 357,27 €

Ceci étant exposé, vous êtes invités à approuver les affectations des résultats 2022, telles que présentées ci-dessus, sommairement. Vous avez le détail dans vos documents.

M. Le Président. - Y a-t-il des prises de parole ?

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

9- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Budget supplémentaire 2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

M. Fontenel. - Le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour particularité de reprendre les résultats de l'exercice clos après le vote. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent. Vous avez le détail.

➤ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 7 089 950 €
- Recettes : 7 089 950 €

➤ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 2 554 124 €
- Recettes : 2 554 124 €

Les crédits ouverts comprenant le budget primitif et le budget supplémentaire se présentent de la façon suivante :

➤ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 43 170 131 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 7 089 950 € au budget supplémentaire, soit un total de 50 260 081 €.
- Recettes : 43 170 131 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 7 089 950 € au budget supplémentaire, soit un total de 50 260 081 €.

➤ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 13 263 350 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 2 554 124 € au budget supplémentaire, soit un total de 15 817 474 €.
- Recettes : 13 263 350 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 2 554 124 € au budget supplémentaire, soit un total de 15 817 474 €.

Ceci étant exposé, vous êtes invités à adopter le projet de budget supplémentaire 2023 de la Communauté d'Agglomération.

M. Le Président. - Y a-t-il des prises de parole ? Non.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour ces budgets supplémentaires.

10- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Budget supplémentaire 2023 - Assainissement

M. Fontenel. - Même opération pour le budget supplémentaire d'assainissement :

➤ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 81 645 €
- Recettes : 2 902 585 €

➤ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 1 244 483 €
- Recettes : 1 244 483 €

Les crédits ouverts comprenant le budget primitif et le budget supplémentaire se présentent de la façon suivante :

➤ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 5 460 831 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 81 645 € au budget supplémentaire, soit un total de 5 542 476 €.
- Recettes : 5 460 831 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 2 902 585 € au budget supplémentaire, soit un total de 8 363 416 €.

➤ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 3 855 150 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 1 244 483 € au budget supplémentaire, soit un total de 5 099 633 €.
- Recettes : 3 855 150 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 1 244 483 € au budget supplémentaire, soit un total de 5 099 633 €.

Ceci étant exposé, vous êtes invités à adopter le projet de budget supplémentaire 2023 de l'assainissement.

M. Le Président. - Y a-t-il des prises de parole ? Non.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

11- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Budget supplémentaire 2023 - EAU

M. Fontenel. - Même opération pour le budget supplémentaire de l'eau :

➤ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 308 554 €
- Recettes : 308 554 €

➤ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 1 167 239 €
- Recettes : 1 167 239 €

Les crédits ouverts comprenant le budget primitif et le budget supplémentaire se présentent de la façon suivante :

➤ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 5 547 980 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 308 554 € au budget supplémentaire, soit un total de 5 856 534 €.
- Recettes : 5 547 980 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 308 554 € au budget supplémentaire, soit un total de 5 856 534 €.

➤ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 2 479 858 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 1 167 239 € au budget supplémentaire, soit un total de 3 647 097 €.
- Recettes : 2 479 858 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 1 167 239 € au budget supplémentaire, soit un total de 3 647 097 €.

Ceci étant exposé, vous êtes invités à adopter le projet de budget supplémentaire 2023 de l'eau.

M. Le Président. - Y a-t-il des prises de parole ? Non.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

12- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Budget supplémentaire 2023 - Transport

M. Fontenel. - Même opération pour le budget supplémentaire des transports :

➤ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 23 900 €

➤ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 23 000 €

Les crédits ouverts comprenant le budget primitif et le budget supplémentaire se présentent de la façon suivante :

➤ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 4 852 275 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 23 900 € au budget supplémentaire, soit un total de 4 876 175 €.
- Recettes : 4 852 275 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 23 900 € au

budget supplémentaire, soit un total de 4 876 175 €.

➤ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 55 800 € au budget principal.
- Recettes : 55 800 € au budget principal, auxquels s'ajoutent 23 900 € au budget supplémentaire, soit un total de 79 700 €.

M. Le Président. - Merci Philippe. Vous êtes invités à adopter le projet de budget supplémentaire 2023 des transports.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

13- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Budget supplémentaire 2023 des budgets des zones d'activités

M. Fontenel. - Vous avez les chiffres.

➤ **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 3 093 163 €

➤ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 2 070 722 €
- Recettes : 0 €

Ceci étant exposé, le Conseil communautaire est invité à :

Adopter le projet de budget supplémentaire 2023 des budgets de zones d'activités de Salcy I, Salcy II Vauguilletes, Vauguilletes IV, les Grèves, les Abbayes, les Beaumonts, les Champs des Fèves et Maux de Grange.

Accorder, le cas échéant, une avance remboursable du budget principal aux budgets annexes de la zone d'activités de Salcy II et des Beaumonts.

Dire que cette avance remboursable sera remboursée *in fine*. Toutefois un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des opérations le permet.

M. Le Président. - Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

14- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Carte achat comme modalité d'exécution des marchés publics

M. Fontenel. - Vous avez lu les conditions générales. Cette carte achat permet de faire des opérations sur internet avec des entreprises qui n'acceptent pas les mandats.

Elle permet :

- Pour les fournisseurs d'être réglés dans un délai très court,
- D'effectuer des achats en ligne.

Ceci étant exposé, le Conseil communautaire est invité à doter la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais de la carte achat.

C'est le principe de la carte bancaire. On paye avec cette carte, puis la Caisse d'Epargne, avec qui nous avons contracté, nous envoie le mandat. La Caisse d'Epargne paye le fournisseur, et nous payons la Caisse d'Epargne. C'est très sécurisé.

M. Le Président. - Avez-vous des questions ?

M. Sabattier. - C'est très intéressant. Avec la commune, nous en possédons une avec la Caisse d'Epargne. Pour les achats de dernière minute, ou quand il manque une pièce, on prend la carte et c'est immédiat. Je trouve que c'est intéressant de détenir une carte d'achat comme celle-ci.

M. Le Président. - Je vous demande de m'autoriser, ou mon représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette présente délibération sur les prises de cartes.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

15- RESSOURCES, CULTURE & PATRIMOINE - Pacte financier et fiscal de solidarité - partage de la Taxe d'aménagement

M. Grass. - Cela fait pratiquement un an maintenant que nous avons commencé le travail sur l'élaboration d'un pacte financier et fiscal.

Au fil de ce travail, nous avons choisi comme axe de déterminer une stratégie fiscale concertée à l'échelle du territoire.

Un des outils retenus jusqu'alors, puisque ce pacte n'est pas encore terminé, est d'harmoniser les taxes d'aménagement sur l'ensemble des communes de notre Agglomération et de les monter à 5 % pour celles qui n'étaient pas encore à ce stade.

Sur ces 5 %, l'objectif est de reverser 1,5 % à l'Agglomération, ce qui permettra de garantir une plus grande équité de traitement au sein de ce territoire.

Sur les zones qui sont définies dans l'annexe, qui concernent : Courtois, Gron, Malay-le-Grand, Malay-le-Grand/Sens, Saint-Clément, Saint-Martin-du-Tertre, Sens à nouveau avec Les Beaumonts et Vauguilletes I à V, et Villeneuve-sur-Yonne, le taux serait porté à 10 % et 5 % seraient reversés à l'Agglomération.

La présente délibération a pour but :

D'autoriser le reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

D'autoriser le Président ou son délégataire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, en espérant une unanimité de chacun des Conseils municipaux de toutes les communes.

M. Le Président. - Merci Michel. Je rappelle que les délibérations doivent être prises avant le 30 juin de cette année. Nous l'avons répété. Je ne sais pas si toutes les communes ont délibéré dessus. Effectivement, il faut impérativement délibérer avant le 30 juin. Michel l'a répété. On espère la solidarité unanime des 27 communes sur ce point-là.

Vous envoyez, bien évidemment, toutes les délibérations à Bouchera, ou par tout moyen à votre convenance, mais il faut qu'elles arrivent avant le 30 juin.

Paul-Antoine, tu voulais prendre la parole.

M. de Carville. - Merci Marc. Nous avons voté lundi la nouvelle taxe et le reversement à l'unanimité du Conseil municipal. Je pense qu'il est important que les communes

fassent toutes cet effort, pour que les autres communes ne se sentent pas flouées. C'est important. On fait cet effort-là aussi, et ce sont de grosses sommes pour la Ville de Sens. Il est important que nous jouions tous le jeu entre nos 27 communes.

M. Le Président. - Merci. Nous n'allons pas faire le tour de toutes les communes, mais je tiens à rappeler que Rosoy et Maillot était déjà à 5 % et ont accepté de reverser.

Pour ceux qui n'étaient pas encore à 5 %, l'effort est moins important.

A Dixmont, nous avons délibéré aussi à l'unanimité, mais nous étions à 3 %. Reverser 1,5 %, cela ne prend pas sur nos finances directement.

Je tiens quand même à remercier chaleureusement Maillot et Rosoy, qui étaient les deux seules communes qui étaient déjà à 5 %. On peut le signaler car c'est un geste fort de ces deux communes sur la solidarité intercommunale et sur ce pacte. Merci à vous. Je pense que l'on peut vous applaudir quand même.

(Applaudissements)...

C'est mérité. Merci Michel pour cette présentation. Y a-t-il d'autres prises de parole ?
Isabelle.

Mme Boulmier. - Bonsoir. Je suis désolée, mais malheureusement je voterai contre, car nous sommes à zéro. Nous avons réussi à voter 2 %, mais le Conseil n'a pas voulu du reversement.

M. Le Président. - Il n'y a pas d'ingérence de l'Agglomération. C'est un souhait. Ce n'est pas un ordre. Chacun fait comme il peut et comme il veut. Le souhait a été évoqué par pour nombre d'entre nous.

Mme Boulmier. - Nous avons pris en considération le pouvoir d'achat des habitants. Leur ajouter une taxe supplémentaire était compliqué.

M. Le Président. - On ne va pas refaire le débat du pacte fiscal et de la taxe d'aménagement. J'avais juste dit qu'à Rosoy et Maillot cela ne les avait pas empêchés de construire, alors qu'ils étaient déjà à 5 % depuis très longtemps. Ils ont eu beaucoup plus de constructions à Maillot et à Rosoy qu'à Dixmont, et nous n'étions pas à 5 %. Je ne pense pas que ce soit un frein. C'est dans l'esprit et il faut l'expliquer.

Nous allons procéder au vote. Il faut bien l'exposer et bien l'expliquer. Maintenant, il faut qu'il y ait des délibérations concordantes. Si la délibération n'est pas concordante, la commune qui ne veut pas n'est pas obligée, non plus. C'est clair.

Sur les délibérations envoyées en modèle c'était proposé. N'oubliez pas d'aller jusqu'au bout. On n'impose pas non plus la délibération. C'était un modèle. On s'en sert ou pas. C'est important d'exonérer...

M. Terrasson. - Il n'y a pas d'ingérence. Chacun fait comme il veut et comme il peut. J'avais regardé un exemple type d'un nouvel habitant qui ferait construire dans une commune dans laquelle il bénéficie de tous les services offerts par l'Agglomération et des aménagements -on parlait tout à l'heure de l'éclairage LED, alors qu'il ne l'était peut-être pas avant..., toutes les choses qui sont prises en charge maintenant par l'Agglomération.

Pour un nouvel habitant qui arriverait dans notre Agglomération avec tous les services offerts, et on sait que c'est important, une maison de 125 m², avec une piscine de 2 m² et un garage extérieur de 20 m², un produit relativement fini, on arrive à une taxe d'aménagement de 5 000 €.

Quand on voit que des agences se permettent de demander 4 ou 5 % de la dommage d'ouvrage et que l'on voit le prix de la maison, la dommage d'ouvrage peut coûter à un particulier, qui viendrait s'installer, entre 16 000 et 20 000 €.

Par rapport à l'aménagement que lui procure la Communauté d'Agglomération, la somme de 5 000 € ne me paraît pas délirante.

Après, la solidarité... Je n'ai jamais vu un administré me demander combien lui coûtera la taxe d'aménagement s'il s'installe dans notre commune.

Si une personne appelle, ce qui est légitime par rapport aux augmentations, on lui dira : "Si vous trouvez que c'est trop cher sur Etigny, allez à Maillot ou à Rosoy". De toute façon, ce sera le même taux, puisque c'est le même service que l'on offre sur l'Agglomération, au même titre que les ordures ménagères ou autres.

C'est le même montant. Je pense que l'on peut arriver à l'expliquer pour ceux qui veulent. Il y a quelques arguments qui me paraissent assez probants.

Encore une fois, sans faire d'ingérence, ce n'est pas toujours évident. Merci de votre

attention.

M. Le Président. - Merci infiniment Lionel. Nous n'allons pas faire de polémique, mais si Rousson veut donner 1,5 % à l'Agglomération en ne demandant que 2 % à ses administrés elle est libre de le faire. Si vous ne vouliez pas augmenter la fiscalité, vous auriez pu la laisser à zéro.

M. Grass. - Je rappelle qu'il y a bien deux délibérations à faire pour les communes qui ne l'auraient pas encore fait : une délibération prévoit la fixation des taux à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'autre prévoit la convention de reversement.

Par ailleurs, tous les montants qui sont estimés dépendent bien évidemment du dynamisme de notre territoire.

M. Le Président. - Merci. C'est une précision importante effectivement. Il y a bien deux délibérations.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 1 voix (Mme Boulmier).

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

16- RESSOURCES- CULTURE ET PATRIMOINE - Avance remboursable INTRACTING

M. Fontenel. - Le marché du plan LED se terminant, nous allons en démarrer un nouveau. Pour accélérer ce plan LED, nous avons sollicité différents organismes.

La Caisse des Dépôts et Consignations nous propose un prêt *Intracting* de 4 M€ sur 3 ans :

- 2023 : 1 304 104 € sur 13 ans
- 2024 : 1 347 948 € sur 12 ans
- 2025 : 1 347 948 € sur 11 ans

Ce sont des tirages annuels, que nous tirerons ou pas selon les besoins. Le gros point positif est que le taux fixe est à 2 %, afin de financer un plan LED, qui rentre dans les attentes de Monsieur Bittoun. C'est grâce à Monsieur Bittoun !

Un taux fixe de 2 % est une réelle opportunité, car c'est presque la moitié du taux pratiqué actuellement. Si vous êtes d'accord pour que l'on bénéficie d'une belle opération avec la Caisse des Dépôts et Consignations, je vous invite à autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de financement *Intracting* et les demandes de réalisation de fonds, ainsi que tout acte afférent.

M. Le Président. - Merci Philippe. On me dit que c'est un plan LED, mais ce n'est pas le physique qui est vu là-dedans... C'est bien l'éclairage public !

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. On va pouvoir avancer plus vite sur ce plan LED.

17- RESSOURCES HUMAINES ET ACTIVITES EDUCATIVES- Modification du tableau des effectifs

Mme Langel. - Merci Monsieur le Président. Il s'agit du tableau que l'on vous présente régulièrement, dès qu'il y a des modifications dans les filières, des créations de postes. On fait une radiation. On supprime des postes et on en crée d'autres, mais en réalité c'est le poste qui évolue. Je crois qu'on l'avait vu précédemment, cela nous a été demandé de procéder de cette façon. Il y a toute une série de suppressions de postes en filières administrative et technique, et des créations de postes qui correspondent.

Il n'y a qu'une réelle suppression, puisque le poste est ensuite supporté par la Ville. Il vous est demandé d'accepter les créations et suppressions de postes.

M. Le Président. - Merci Nicole. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

18- RESSOURCES HUMAINES ET ACTIVITES EDUCATIVES - Régime Indemnitare - Modification

Mme Langel. - Il vous est demandé d'adopter une nouvelle base de calcul du régime indemnitaire. Vous l'avez en annexe. Il s'agit d'une prime de responsabilité des emplois de direction, qui concerne notre Directeur général des services. C'est un montant annuel, qui nous oblige à passer par une délibération.

Il vous est demandé d'adopter les nouvelles bases de régime indemnitaire pour l'emploi concerné.

M. Le Président. - Merci Nicole.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

19- RESSOURCES HUMAINES ET ACTIVITES EDUCATIVES – Rapport Social Unique 2021

Mme Langel. - Il n'y a pas de vote. Il s'agit de prendre acte de ce Rapport Social Unique.

J'espère que vous en avez pris connaissance car je le trouve très intéressant. Il concerne l'année 2021, puisque nous n'avons pas encore les chiffres de l'année 2022, le temps que tout se prépare. Il est toujours très important. Nous avons d'ailleurs le même Rapport pour la Ville. Il permet d'avoir une vision précise de la structure des effectifs, des différents types d'agents (titulaires, non-titulaires), le temps de travail, les pyramides des âges...

J'espère que vous l'avez lu attentivement. Je crois que c'est intéressant de le lire.

M. Biftoun. - Je vous remercie. A la lecture de ce Rapport, je voudrais souligner deux points de vigilance selon moi, si vous me le permettez. Je pense qu'il faut les surveiller.

Le premier est la part des contractuels dans les emplois, avec des risques de précarité qui peuvent être liés à ce genre de statut. Sauf erreur de ma part, j'ai noté une hausse assez importante de 14,5 %. Je pense que c'est un point de vigilance.

Le deuxième porte sur la filière culturelle, qui est en fait celle qui compte la plus grande part de contractuels, et les salaires moyens des catégories les plus basses. Il me semble que c'est aussi un point de vigilance assez important.

Je vous remercie.

Mme Langel. - Je comprends tout à fait. Il faut savoir qu'il y a quand même une demande de contractuels. Cela permet aux personnes d'avoir une certaine liberté, par rapport à un poste de titulaire, contrairement à ce que l'on pourrait penser. Nous ne décidons pas forcément de ce genre de chose.

M. Le Président. - Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non.
Il est pris acte du Rapport.
Je vous remercie.

III. ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

20- STRATEGIE ET PILOTAGE – Signature de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais à la Ville de Sens dans le cadre du programme 2023- 2025 de requalification des rues du cœur de ville

M. Grass. - Cette disposition permettra une meilleure coordination de l'ensemble, plutôt que d'avoir des entreprises qui font l'objet de marchés différents, ce qui entraîne ensuite de grandes difficultés de coordonner l'ensemble. On arrive parfois à un boulevard Foch qui va rester fermé pendant trois semaines, alors que l'on aurait sans doute pu faire mieux.

Cela vaut pour le boulevard du Maréchal Foch, mais sur la qualification de la rue des Déportés de la Résistance ou autres, sur l'assainissement et les réseaux en général, la coordination sera de bon augure.

On vous demande d'accepter la signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

M. Le Président. - Je pense que c'est une excellente chose, bien évidemment.
Nous passons au vote.
Qui s'abstient ? 0 voix.
Qui est contre ? 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

21- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Acquisition de terrain zone d'activités Vauguilletes V

Mme Quentin. - Comme vous le savez, nous avons besoin de reconstituer une offre de foncier disponible, notamment sur la zone des Vauguilletes. Nous sommes en partenariat avec la SAFER, qui veille pour nous sur nos besoins de foncier.

La SAFER nous présente l'opportunité d'acheter 42 930 m², zone des Vauguilletes V sud, au prix de 214 650 € TTC à M. Charles-Eric Sanderet de Valonne.

A ce prix, doit s'ajouter 23 200 € de rémunération à la SAFER et 17 699,99 € TTC pour la perte d'exploitation, que nous verserons en une fois à l'exploitant actuel.

M. Le Président. - Merci Clarisse. Je pense que c'est très important.

M. Bittoun. - Personnellement, je voterai contre. Nous avons déjà eu beaucoup d'échanges sur ce sujet. Je pense que nous devons être aujourd'hui dans une logique de zéro artificialisation nette des sols. Poursuivre cette extension des zones d'activités c'est aller à contresens des sujets que nous avons abordés jusqu'à présent. Je ne m'étends pas plus que cela, car nous avons déjà eu beaucoup d'échanges. Vous connaissez les arguments que je déploie sur ces sujets-là.

M. Le Président. - Merci Monsieur Bittoun. Je ne m'étendrai pas non plus, car vous connaissez mes contre-arguments.

Je vous invite à m'autoriser à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de cette présente délibération et à signer tout acte si rapportant, notamment la cession de terrains à venir.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 4 voix (M. Bloem, M. Gaujard, Mme Chappuit, Mme Touiller).

Qui est contre ? 1 voix (M. Bittoun).

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

22- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Tarification de cession de terrains en zones d'activités

Mme Quentin. - Comme vous le savez, nous avons un tarif unique pour la commercialisation de nos zones, à 25 € HT/m², quelle que soit la zone et la ville.

Après comparaison avec les villes qui nous entourent (Montargis, Troyes, Fontainebleau, Auxerre) et la raréfaction du terrain à commercialiser dont parlait M. Bittoun tout à l'heure, il nous paraît opportun de différencier les prix selon l'attractivité des zones.

Nous vous proposons, au lieu d'un tarif unique à 25 € HT/m², sur les zones les plus prisées, de remonter notre tarif à 45 € HT/m².

Il s'agit de la zone des Vauguilletes et de la zone des Grèves pour Sens et Malay-Le-Grand, de la zone de Salcy à Gron.

A Villeneuve-sur-Yonne et à Courtois, nous vous proposons de rester au prix actuel de 25 € HT/m².

Nous vous proposons de créer un tarif à 60 € HT/m² pour la zone des Beaumonts, qui, je vous le rappelle, sera une zone dédiée à l'activité tertiaire, qui est une offre unique sur le territoire de l'Agglomération du Grand Sénonais.

M. Grass. - L'intérêt d'augmenter les prix permet pour tout porteur de projet de bien dimensionner son projet et de ne pas prendre deux fois plus qu'il n'a besoin et d'éviter aussi les reventes derrière avec plus-value.

M. Le Président. - C'est très vrai. C'est lié au fait de diversifier les zones qui sont moins attractives. Villeneuve-sur-Yonne en avait déjà parlé en disant qu'à prix équivalent les gens préfèrent s'installer aux Vauguilletes ou à Gron, ce qui est logique. On souhaitait le faire aussi.

Il y a juste un bémol : on s'est engagé sur ce qui est en négociation actuelle à maintenir le prix qui avait été annoncé au départ. Deux projets sont toujours à 25 €/m². On a des lettres d'engagement, qui vont arriver. Je leur ai laissé jusqu'au 30 juin pour faire leur lettre d'engagement, faute de quoi le nouveau tarif s'appliquera.

Je vous le précise, car aujourd'hui on est presque au 30 juin. J'ai subi personnellement une variation de prix et je vous garantis qu'on le prend très mal, surtout lorsqu'on est déjà engagé, que l'on a signé et qu'on nous dit que le prix a changé. Ils auraient dû appeler. Je ne veux pas faire aux autres ce que je ne voudrais pas qu'on me fasse. On me l'a fait. On ne le fait pas aux autres, en accord avec Clarisse, la Vice-Présidente chargée du Développement économique.

On a décidé de maintenir le prix à 25 €/m² à deux endroits, qui passent à 45 € HT/m², puisqu'il y a un terrain sur la zone des Vauguilletes, et un autre terrain à Gron. Sur la zone des Vauguilletes, c'est un porteur de projet qui vient s'implanter, et sur la zone de Gron c'est une extension d'une usine existante. Ces deux-là vont rester à 25 €/m², car ce serait malhonnête de notre part de ne pas les avoir prévenus et de ne pas les prévenir que s'ils ne font pas de lettre d'engagement avant le 30 juin, le prix passe à 45 €/m².

Aujourd'hui, les deux nous ont dit qu'ils allaient nous adresser une lettre dès la semaine prochaine. Je tiens à vous le dire, car cela semble logique. Sinon, vous allez me dire que vous ne comprenez pas, car on a délibéré et 15 jours ou deux mois après... Le temps que cela se fasse, cela va passer devant notaire peut-être en septembre ou octobre, mais nous aurons les lettres d'engagement avant.

M. Grass. - Je fais toujours la même remarque s'agissant de nos terrains des zones. Il faut toujours prévoir des clauses, qui permettent de récupérer les terrains si les gens ne se sont pas engagés dans une construction avant un délai à déterminer.

M. Le Président. - C'est prévu !

Mme Quentin. - C'est prévu. On ne les a jamais activées. Néanmoins, il y a peut-être deux ou trois sujets, dont nous allons parler. Cela existe depuis très longtemps.

M. Le Président. - Il y a un sujet que l'on a mis sur la table dans ce sens où on doit vérifier ce qui est écrit dans l'acte. Effectivement, l'expérience aidant, on avance.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je pense que c'est important. Si nous voulons réduire les zones artificialisées des sols, il faut aussi condenser.

23- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE ET DES MOBILITES ACTIVES – Exonération du versement mobilité aux Fondations et Associations

M. Sabattier. - La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en tant qu'Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM), perçoit le versement mobilité auprès des personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient plus de 11 salariés dans les communes incluses dans son ressort territorial.

Précédemment, certaines associations et fondations ont bénéficié d'une exonération du versement mobilité jusqu'au 31 décembre 2012.

Par délibération en date du 12 décembre 2012, le Conseil communautaire avait décidé conformément à l'article L 2333-64 du Code général des collectivités territoriales et au regard de l'audit réalisé par le cabinet Gérardin de ne plus exempter les associations et fondations, sauf celles remplissant les trois conditions cumulatives suivantes :

- Exercer une activité sociale ;
- Être à but non lucratif ;
- Être reconnue d'utilité publique par décret.

La Croix Rouge nous sollicite pour l'exonération du versement mobilité de deux structures à caractère social sur le Sénonais, à savoir :

- Le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) situé au 61 Boulevard du 14 Juillet à Sens (89100).
- La Crèche Familiale située au 17 Rue du Maréchal Joffre à Sens (89100).

La Croix-Rouge Française est une association Loi 1901, par principe sans but lucratif, reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1940, publié au Journal Officiel du 8 août 1940.

En outre, ces établissements exercent une activité à caractère social :

Le CHRS est un Centre d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale qui accueille 25 personnes fragilisées en hébergement collectif et appartements diffus sur le Sénonais. Les services de l'Etat financent cette activité.

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

La Crèche familiale accueille 44 enfants de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Elle dispose de places AVIP (à vocation d'insertion professionnelle), destinées à faciliter la formation et/ou l'insertion professionnelle des parents et également labellisé pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Il est proposé au Conseil communautaire d'accorder l'exonération du versement mobilité au bénéfice de ces deux structures de la Croix-Rouge, qui répond aux trois critères susvisés.

Ceci étant exposé le Conseil communautaire est invité à :

Approuver l'exonération du versement mobilité aux deux structures de la Croix-Rouge citées ci-dessus et reconnues d'utilité publique à but non lucratif, dont l'activité est à caractère social.

Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération,

Autoriser l'inscription des crédits correspondants au budget.

M. Le Président. - Merci Gilles. Y a-t-il des prises de parole ? Non.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Merci pour eux.

24- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE ET DES MOBILITES ACTIVES – Itinéraires cyclables d'intérêt communautaire : conventions de mise en superposition d'affectations, de gestion et de maintenance du domaine public routier départemental de l'Yonne pour la mise en œuvre d'une véloroute au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

M. Sabattier. - Considérant la nécessité d'établir une série de conventions de mise en superposition d'affectations, de gestion et de maintenance du domaine public routier départemental de l'Yonne pour la réalisation des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire.

Le Schéma Directeur des Mobilités Actives, adopté le 12 octobre 2021, prévoit dans sa fiche action n° 1 "d'Identifier, cartographier et aménager les itinéraires d'intérêt communautaire sur l'Agglomération". Un travail de recensement des besoins et de cartographie des aménagements a été réalisé en partenariat avec les communes. Il convient maintenant d'engager la réalisation de ces itinéraires, qui comprennent des interfaces avec la voirie départementale.

Afin de pouvoir intervenir sur ces portions sous compétence départementale il est nécessaire d'établir une série de conventions de mise en superposition d'affectations, de gestion et de maintenance du domaine public routier départemental de l'Yonne au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Ces conventions précisent, pour chaque tronçon concerné, les conditions de la superposition d'affectations de la voirie, les travaux concernés, leurs conditions de réalisation ainsi que les obligations des parties notamment en matière d'entretien. Elles sont établies à titre gratuit pour 99 ans.

Il est prévu la signature d'une convention distincte pour chaque route départementale concernée, soit, à ce stade, neuf conventions.

Les travaux d'aménagement sont pris en charge financièrement par le Grand Sénonais dans le respect des inscriptions portées au budget 2023, (573 302,42 €) sans participation financière directe du Conseil départemental de l'Yonne, hormis dans le cadre spécifique d'éventuelles subventions.

Les conventions portant sur les aménagements programmés en 2023 et 2024 (556 436 €) pourront être suivies d'accords similaires portant sur les tranches de travaux ultérieures, s'échelonnant théoriquement, et sous réserve d'affectation de crédits, jusqu'en 2030.

Ceci étant exposé, le Conseil communautaire est invité à :

Approuver la conclusion des conventions de mise en superposition d'affectations, de gestion et de maintenance du domaine public routier départemental de l'Yonne au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour la réalisation des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire pour la tranche de travaux 2023-2024,

Dire que ces conventions pourront être complétées par d'autres, établies sur le même modèle, couvrant les phases ultérieures de travaux,

Autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions et les éventuelles suivantes portant sur le programme de travaux de réalisation des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire.

M. Le Président. - Merci Gilles. Mathieu Bittoun.

M. Bittoun. - Je prends connaissance de la carte et je trouve que le travail réalisé est intéressant, car en première lecture on constate une réelle volonté de créer des continuités. Cela semble aller dans le bon sens.

Est-il possible d'obtenir le dossier de travail effectué sur ce sujet et peut-être des cartes plus détaillées ?

Je suis intéressé de regarder plus en détail. Je vous remercie. En tout cas, bravo pour le travail déjà effectué !

M. Le Président. - Je pense que c'est possible.

M. Sabattier. - Oui, c'est possible. D'ailleurs, notre responsable, Nicolas Peretti, s'est déplacé dans chaque commune. Cela peut être remis sans problème. C'est pour relier les communes entre elles. Chaque commune et leur représentant, ou leur Maire, ont été conviés à chaque fois pour trouver le meilleur compromis possible, et arriver à faire un itinéraire digne de ce nom, ce que se doit la Communauté d'Agglomération, qui s'est engagée, par rapport au Schéma directeur qui a été adopté à ce sujet-là.

M. Bittoun. - En en prenant connaissance, je dirais qu'il manque peut-être un axe traversant du côté Maillot de Sens. Un travail va-t-il se poursuivre pour réfléchir au maillage ?

M. Sabattier. - On peut toujours continuer à améliorer les choses, mais il faut savoir aussi que l'intramuros Sens et la partie ouest sont déjà bien entamés. Notre but est de relier

dans les meilleures conditions possibles chaque commune et le long du halage. Je vois Stéphane qui hoche la tête et qui pourra prendre la parole.

Notre intérêt est justement de donner de l'intérêt aux vélos, aux pistes cyclables, et que ce soit dans un but ludique, qui fasse ressortir notre Communauté d'Agglomération, y compris intramuros, pour se promener à vélo partout et dans chaque commune. Ghislaine, puis Stéphane.

Mme Pieux. - Vous connaissez mon expérimentation et mon côté sportif. Je teste régulièrement les bords de l'Yonne et les autres voies. C'est très important et c'est même essentiel. Je trouve que de plus en plus il faut se déplacer avec ce type de mobilité douce. C'est important pour l'avenir, mais au-delà, il faut que l'on adapte mieux certains endroits.

Je m'aperçois que l'on a installé de nouvelles barrières sur les bords de l'Yonne. La problématique est que les personnes en situation de handicap, qui ont des vélos plus larges, ou des personnes avec des appareils spécifiques, type des joëlettes, ne peuvent plus passer à certains endroits. Il faut y réfléchir.

Il faut aussi faire de la communication, car on en manque. Par exemple, des petits panneaux qui expliquent où se trouvent les voies cyclables. C'est important, car cela valorise notre territoire. Je trouve que beaucoup ne connaissent pas tous les chemins qui existent.

Mathieu, je peux vous montrer de nombreux chemins qui existent sur le territoire et qui sont protégés. Je sais que vous faites du vélo, mais il y a certainement beaucoup d'endroits que vous ne connaissez pas. J'en découvre encore, alors que je suis à Sens depuis 24 ans. Je pense que l'on ne valorise pas assez notre territoire sur le véloroute ni les petits chemins qui existent déjà, qui permettent par exemple d'aller à Maillot sans grande difficulté et sans avoir à prendre des routes plus larges. Il faut juste connaître les chemins.

Je pense qu'on ne les valorise pas assez et c'est dommage, car on a un beau territoire, qui est tout à fait praticable à vélo.

J'ai parcouru Sens-Auxerre récemment et c'est vraiment très chouette. Je vous invite tous à le faire. On doit valoriser notre territoire et on ne le fait pas encore assez au niveau de la communication.

M. Le Président. - Avant de donner la parole à Stéphane, tu as entièrement raison. On me l'a signalé récemment : il faut quasiment descendre de vélo pour pouvoir passer. Les vélos cargos ne peuvent pas passer. Il y a un vrai travail à faire.

M. Pérennès. - Je précise à Mathieu que la cartographie qui est faite est le travail réalisé par la Communauté d'Agglomération. Bien évidemment, il ne faut pas oublier tous les vélo-voies qui existent déjà au niveau de Sens. Je pense qu'un maillage et une cartographie plus généraliste sera utile. C'est le travail de l'Agglomération avec le dessin pour relier toutes les communes. Il suffit de prendre les zones vertes ou celles que vous avez, telles que les anciens chemins de voies ferrées réhabilitées. Il y a un vrai beau travail à continuer.

Mme Naze. - Je suis beaucoup moins sportive que Ghislaine, mais lors de la marche d'Octobre Rose, nous avons eu énormément de réflexions de personnes qui l'ont faite et qui ont découvert le chemin de halage et son côté très plaisant. Il faut continuer sur ce genre de manifestation.

Ensuite, l'Agence d'attractivité doit faire savoir ce que l'on a sur le territoire, et se rapprocher de l'ensemble des communes pour faire un vrai maillage de tout ce qui existe, en termes de mobilité douce, en tout cas.

M. Le Président. - Il existe, à peu près partout, sur l'ensemble de nos communes, des cartes de randonnées pédestres. Certaines communes ont réalisé des cartes de randonnées équestres. A nous de faire des cartes de mobilité douce, à l'échelle du territoire de l'Agglomération du Grand Sénonais.

M. Crocco. - Je suis sportif entre Ghislaine et Nadège ! Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée au niveau de l'Agglomération, c'était l'un des sujets qu'il va peut-être falloir mener, pour répertorier tous les chemins et les cartes par rapport à cela. C'est aussi de l'activité physique et du bien-être. Cela pourrait rentrer dans ce cadre-là, et c'est plutôt pertinent.

M. Le Président. - Simone pourrait dire : "*Tous les chemins mènent au rhum*", mais pas à l'Agglomération !!

M. Chevalier. - Je ne vais pas parler de mon activité sportive par rapport aux autres, je suis en retraite ! En revanche, je connais beaucoup de sportifs et de non-sportifs, des gens avec ou sans enfants, qui font du vélo, qui marchent, qui courent, etc. Aujourd'hui, outre, la

cartographie et la mise en valeur avec les restaurants, pour aller à droite, à gauche, etc., selon son niveau on peut aller plus ou moins loin.

En revanche, il y a aujourd'hui un réel sujet qui, selon moi, concerne beaucoup de personnes : le pont de Salcy. C'est une catastrophe à traverser pour les piétons, pour les vélos. Un jour, il y aura un accident. Il y en a déjà eu. C'est malheureux, car à Gron il y a un étang magnifique, mais il est difficile d'accès.

Il y avait un très beau projet de Marie-Louise, auparavant. Je pense que ce sujet-là doit être mis sur la table un jour ou l'autre. Il faut une passerelle pour piétons accrochée au pont de l'autre côté, boulevard de la Liberté, entre les deux.

La commune de Paron est aussi intéressée, parce que l'ancien camping est une zone qui pourrait être réhabilitée et mise en valeur. Il y a des projets qui viennent de différents endroits, mais quand on discute avec la population, le jour où un tel projet sera initié sur Sens et le Grand Sénonais, je pense qu'il sera bien accueilli par la population.

M. Le Président. - Merci Christian de ces précisions. Je t'en ai parlé au téléphone, la passerelle sur le pont de Salcy est en discussion avec le Conseil départemental. De toute façon, nous l'avons prévu pour 2025 sur le schéma des mobilités, mais c'est aussi contraint avec le Conseil départemental. On ne peut pas assurer que ce sera fait en 2025, mais c'est en route.

Ensuite, concernant la passerelle entre deux, il faut regarder si elle peut relier les mobilités douces. Si c'est l'Agglomération ou la Ville, cela fait partie de l'attractivité. Nous sommes aussi obligés de faire des choix financiers. Il est clair que nous ne pourrions pas tout faire.

Sur la voie ferrée de la SNCF où on pourrait se poser des questions, est-ce utile ? J'avais fait une petite réflexion en disant que j'en avais assez de voir des pistes cyclables en pleine forêt d'Orléans où il n'y a jamais personne. Elles sont très bien, mais il y a des subventions et cela ne coûte pas grand-chose. On les fait pour se donner bonne conscience. Il ne faut pas que cela ne serve que 10 dimanches par an, avec des sources d'investissement.

J'ai dit aussi que c'était entre trois départements : le Loiret, l'Yonne et l'Aube, pour les anciennes voies ferrées SNCF, mais il faut aussi le considérer, le vendre et promouvoir cet itinéraire, qui pourra peut-être être fait. Rien n'est encore fait à l'instant où je vous parle. On y travaille, car il peut aussi y avoir un intérêt pour desservir les zones d'activités et les zones industrielles qui ne sont pas très éloignées, par rapport au tracé de la voie ferrée.

Evidemment, on ne va pas faire à vélo Sens/Troyes, quoi que, mais on peut aussi se dire que l'on fait Sens/Malay-le-Petit. On fait Sens/Villeroy. On peut aussi desservir les zones en prenant sur ces voies-là. C'est un maillage qui nous aide. Après, ceux de Villiers-Louis peuvent peut-être aller à Villeneuve-l'Archevêque.

Il y a peut-être un vrai intérêt. Il ne faut pas le voir en disant c'est Sens/Troyes. On ne s'arrête pas à Sens. On va jusque dans le Gâtinais. On veut la traversée complète, mais cet outil, il faut aussi le vendre. On sera obligé de faire des choix économiques, quoi qu'il en soit, dans tous les domaines.

La passerelle sur le pont de Salcy est un vrai sujet de sécurité. Il est sur la table. Comme est également sur la table le sujet des déjections humaines de par l'aire de grand passage où on va faire des aménagements. On peut aménager avec des fosses. Aujourd'hui, sur les aires de camping-cars il n'y a rien. Il n'y a rien pour vider. Il faut aussi se poser des questions. Je pense qu'il faut le faire.

Mme Mangeon. - Outre, la route qui mène au rhum, j'ai un reproche à faire à l'Agglomération : au lieu de nous faire une piste cyclable, à Collemiers ils se sont trompés et ils nous ont fait une déviation !

(Rires)...

L'effet n'a pas été le même pour nous !

Mme Carrère. - Pour revenir à la marche à pied, puisqu'on parle des véloroutes, on peut effectivement faire de la marche à pied. Personnellement, je suis plus marche à pied que vélo. Je suis désolée.

Je ne connais pas tous les chemins. Pour rejoindre les propos de mes collègues, ce serait bien d'avoir une carte qui répertorie tous ces chemins existants, et de bien les valoriser lors d'événements, éventuellement avec des expositions. "Sens Attractivité" pourrait effectivement faire quelque chose par rapport à cela.

Concernant la marche à pied ou même le vélo, il serait bon de se mettre en relation

avec les différents clubs de randonnée qui existent ou les associations de randonnées ou de vélo, qui pourraient aussi nous faire part de leurs souhaits.

M. Le Président. - Ce sont de belles remarques pour faire avancer notre territoire sur de la mobilité douce.

M. Bittoun. - Je trouve que les échanges sont très intéressants. Effectivement, je rejoins le sujet de la passerelle au pont de Salcy. En revanche, j'aimerais souligner qu'il ne faut pas non plus se focaliser uniquement sur l'activité de loisirs, car c'est aussi un mode de déplacement. Moi qui suis navetteur par exemple, l'intermodalité avec la gare marche vraiment, mais cela pose des questions aujourd'hui. On en a parlé avec Monsieur le Maire de Sens à plusieurs reprises. Il y a des questions d'aménagement pour le parking des vélos, qui doit se faire dans de bonnes conditions par exemple, mais aussi la sécurité.

Actuellement, on risque un peu sa vie quand on revient de la gare à vélo dans le contresens, dans le virage. Il faut avoir confiance dans les automobilistes qui viennent en face. Ils ne sont pas forcément tous dignes de confiance.

Tout cela pour vous dire qu'il faut avoir une réflexion de fond, qui va un peu au-delà de la pratique loisirs, même si elle est très importante. Je trouve très bien que l'on ait cette démarche. C'est aussi un moyen de transport viable dans beaucoup de situations, y compris dans l'activité professionnelle, par exemple. Je vous remercie.

M. Le Président. - Bien sûr. C'est pourquoi je prends l'exemple des explications sur la voie SNCF, qui peut paraître une grande voie traversière, mais qui peut servir à beaucoup d'autres utilisations.

M. Bloem. - Je suis un peu contrarié pour la simple raison qu'à Saligny on est à peine à 4 km de la zone des Vauguilletes.

Actuellement, je trouve que l'on fait partie des oubliés. Je ne veux pas dire dans le canton, car avant on avait un canton Sens/Nord Est, mais maintenant dans l'Agglomération, dans la partie Sens/Nord Est il n'y a rien qui figure.

Au niveau de la programmation, c'est sûr, vous avez prévu quelque chose quelque part au niveau de l'organisation. C'est votre choix, mais je trouve que même avec l'activité de la fromagerie, il y a un grand besoin.

Tout à l'heure on a parlé de sécurité. Au niveau de la sécurité, cela pourrait arranger énormément de personnes, qui auraient moins peur au bord de la route, même au niveau de la RD 46.

Certains ont également parlé de randonneurs. Sur une semaine, il y a bien deux ou trois groupes qui viennent jusqu'à Saligny, qui stationnent leur véhicule sur le parking devant la salle des fêtes ou alors vers le parking de l'église, et qui randonnent à pied.

S'ils avaient cette possibilité de se déplacer à vélo, je suis sûr que ce serait nettement mieux et plus confortable aussi.

Je ne sais pas à quel moment on est programmé, mais pourtant on avait suffisamment échangé. On a déjà des chemins facilement adaptables pour répondre à cette situation de déplacement à pied ou à vélo.

M. Le Président. - C'est une excellente remarque. La commune de Saligny n'est pas oubliée. On essaie de n'oublier aucun territoire. Le gros souci est que l'on ne peut pas tout faire en même temps. Nous sommes obligés de faire des choix. On a décidé tous ensemble en mettant en place un calendrier.

Je prends souvent l'exemple en disant que nous serons sans doute sur ma commune les derniers, et c'est compréhensible. Il est évident que nous n'allons pas demander à être les premiers. On va essayer d'y aller en escargot, sur le plus proche de Sens, et de tourner.

Effectivement, on peut paraître un peu loin. Tu as raison de préciser qu'il y a du monde à Saligny. Cela veut dire aussi que les chemins sont utilisés. Certains les connaissent. On devrait mieux les identifier et les répertorier pour les mettre à disposition de tous, mais on ne peut pas tout faire en même temps. Il n'y a jamais d'oubliés.

M. Grass. - Pour répondre à Véronique Carrère, il existe des applications toutes faites, qui sont très bien, qui répertorient tous les itinéraires et tous les chemins, que ce soit à vélo ou à pied. A l'heure du numérique, il convient de ne pas refaire le travail existant. Je suis prêt à lui communiquer les applications.

M. Le Président. - Très bonne idée. Marchez ensemble ! Il s'agit de faire de la promotion sur tout notre territoire, en donnant les applications qui existent. Elles sont

nombreuses. Il faut aussi donner des indications avec des petits panneaux : "chemin de randonnée à 3 km", et mentionner sur les chemins qu'il y a un point de vue à tel endroit, une rivière à 300 mètres... C'est dommage, car parfois on nous dit : "Tu es passé à cet endroit, mais tu n'es pas allé voir cela, qui était à 200 m du chemin". C'est dommage. On a un vrai enjeu à faire de la promotion touristique de notre territoire.

M. Pérennès. - Je pense que l'on peut aussi s'associer à SOS Bâtiments oubliés ou "Vieilles pierres oubliées", qui est l'association "Patrimoine oublié". Ils ont déjà fait un gros travail, ne serait-ce que de diagnostic et de visibilité.

Monsieur Bittoun, il y a des choses qu'on ne ferait plus maintenant. A la création du pont de Salcy et de la déviation Sud de Sens, j'avais déjà proposé la construction d'une voie piétonne et cyclable. Malheureusement, je n'étais pas Maire, et je n'avais pas d'appui. On m'avait dit que cela ne servait à rien et que le "tout voiture" était présent.

Aujourd'hui, il est évident que dans la réflexion on n'oublierait pas cet objectif. Il y a une évolution !

M. Le Président. - Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 1 voix (M. Bloem).

M. Bloem. - Je m'abstiens pour les raisons que j'ai évoquées.

M. Le Président. - Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à la majorité.

Merci. Je précise qu'il n'y aura pas du bitume sur toutes les voies. Des aménagements seront faits.

25- HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Approbation de la Charte des couleurs de l'architecture sénonaise

M. Terrasson. - Le programme d'amélioration de l'habitat privé porté par l'Agglomération du Grand Sénonais est opérationnel depuis septembre avec la mise en place de l'accompagnement technique et financier des propriétaires dans leurs projets de rénovation.

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a approuvé lors de sa séance en conseil communautaire du 12 octobre 2022 la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé visant l'accompagnement des propriétaires privés dans leur projet de requalification, pour :

- Un Programme d'Intérêt Général (PIG),
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de type Renouvellement Urbain Cœur de Ville (OPAH RU),
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété dégradé (OPAH CD).

En complément des aides travaux, un dispositif d'aide à la rénovation des façades a été approuvé. Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter la charte des couleurs de l'architecture sénonaise pour la mise en valeur des façades du territoire.

Je précise que ce dispositif ne s'applique pas au centre-ville de Sens, qui dispose lui-même de son plan de façades dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville.

Ceci étant exposé, le Conseil communautaire est invité à :

Approuver le processus d'attribution et la mise en œuvre du plan façade de l'Agglomération du Grand Sénonais (hors Sens).

Autoriser le Président ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et des dispositifs en découlant.

M. Le Président. - Y a-t-il des observations ou des prises de parole ? (Non).

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Merci.

26- HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Proposition d'exemption de la commune de Villeneuve-sur-Yonne de ses obligations en matière de solidarité et de renouvellement

urbain

La loi Solidarité et renouvellement urbain impose à certaines communes de disposer d'un pourcentage minimum de 20 % de logements sociaux. La commune de Villeneuve-sur-Yonne est à 18,36 %, il lui manque donc 44 logements pour atteindre le seuil de 20 %.

Considérant une opération Habellis en cours de construction de 41 logements, qui devrait être livrée au courant du troisième trimestre 2023, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais propose que Villeneuve-sur-Yonne soit exemptée de ses obligations en matière de production de logements sociaux et de ses objectifs de rattrapage auxquels elle devrait être soumise.

Je vous propose :

L'exemption de la commune de Villeneuve-sur-Yonne vis-à-vis de ses obligations en matière de production de logements sociaux en lien avec les objectifs de rattrapage.

D'autoriser son Président, ou son représentant, à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des observations ou des prises de parole ?

M. Bittoun. - Abstention.

M. Le Président. - Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 1 voix (M. Bittoun).

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

27- HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Approbation du protocole d'engagement partenarial de lutte contre l'habitat indigne

M. Terrasson. - L'amélioration de l'attractivité du territoire sénonais est l'un des axes majeurs de la politique engagée lors du précédent mandat.

Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration de l'habitat privé, la Communauté d'Agglomération souhaite renforcer son action en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et du mal logement par la mise en œuvre d'un comité local de lutte contre l'habitat indigne à l'échelle de l'Agglomération dont l'objectif est de coordonner les actions mises en place pour optimiser les moyens et partager les outils et connaissances de chacun.

Cette politique de l'habitat a pour double objectif de :

- Maintenir et fidéliser la population en place en veillant à la qualité de sa vie résidentielle.
- Accueillir des populations nouvelles et les ancrer dans le territoire en leur offrant un cadre de vie de qualité.

Le programme d'orientation et d'action habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a identifié la lutte contre l'habitat indigne comme un enjeu fort. Quand je parle d'habitat indigne, c'est y compris les logements insalubres et les propriétés dégradées.

Ceci se fait en partenariat avec la Préfecture, via la DDT, la DDETSPP, l'ANAH, le Conseil départemental, l'ADIL, SOLIHA, l'ARS, et même la procureure, que j'ai rencontrée la semaine dernière, pour évoquer ce sujet avec elle.

Les missions de ce comité sont :

- Mettre en commun les informations afin d'obtenir une meilleure connaissance partagée des situations d'habitat indigne.
- Repérer, centraliser et orienter les signalements vers les autorités compétentes.
- Faciliter le traitement coordonné de tous les cas identifiés.
- Développer une aide pour traiter la question d'habitat indigne.
- Evoquer les éventuelles dispositions coercitives.
- Contribuer à la bonne information et à l'accompagnement des occupants.

Je rappelle qu'une plateforme a été mise en place. Elle est supervisée par la DDT, copilotée avec la Ville : HISTOLOGE, sur laquelle tous les cas sont répertoriés. Nous y avons accès lorsque l'on fait les réunions de ce comité. Cela permet de voir les situations les plus urgentes.

Ceci étant exposé, le Conseil communautaire est invité à :
Approuver la constitution d'un comité local de lutte contre l'habitat indigne et le mal logement.

Approuver le protocole d'engagement partenarial.

Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et des dispositifs en découlant.

M. Le Président. - Y a-t-il des prises de parole sur cette délibération ?

Mme Chappuit. - Ce nouveau comité coûte-t-il de l'argent ? Quand on ne sait pas quoi faire en France, on crée des commissions, etc. Cela m'inquiète toujours car je crains qu'une étude s'ensuive. Quand on se réunit autour d'une table à plusieurs, si c'est bien, tant mieux. On sait qu'à la DDT, ils ne sont pas très nombreux. On a du mal à les avoir pour nos dossiers. En plus, s'ils passent beaucoup de temps dans ce type de commission, on risque de ne pas les avoir du tout. Cela m'inquiète un peu.

M. Terrasson. - J'entends bien. Au-delà de l'acronyme, c'est un comité local. Il existe déjà un comité départemental. Nous avons mis en place ce comité local il y a environ un mois et demi et nous étions 20 ou 25. Il a presque fallu que l'on pousse les murs, car il y avait trois personnes de la DDT, deux personnes du Conseil départemental, l'ARS, la police municipale. Tous les partenaires invités étaient présents au-delà de nos espérances. Bien sûr c'était gratuit.

Dès le départ, trois cas ont été évoqués. Ce sont de vrais sujets, des éléments assez difficiles et des complexités de vie par rapport à des logements insalubres.

Pour deux de ces cas, on s'est dit qu'il fallait peut-être l'aval de la Procureure de la République. C'est dans ce sens, que j'avais demandé audience et que je l'ai obtenue la semaine dernière. Elle m'a expliqué à quel point elle pouvait nous suivre. A la lecture de cette charte, elle est prête non seulement à la signer, mais aussi à nous aider, et aider surtout les particuliers pour que cela aille plus vite.

J'ai plutôt tendance à penser que c'est une bonne chose, ne serait-ce que pour ceux qui sont en difficulté par rapport à cela.

Effectivement, je ne sais pas à qui tu pensais, mais ce n'est pas à nous, élus, que cela va rapporter. Certes on a des difficultés, mais cela fait aussi partie de la prérogative des services de l'Etat.

Mme Chappuit. - Simplement, cette réflexion parce que c'est souvent ce qui se passe... on crée des commissions. Une évaluation a-t-elle aussi été prévue de ce type de commission pour après ? Si c'est utile, bien évidemment qu'il faut le faire. Dans le cadre de France Ruralités des outils sont prévus.

M. Terrasson. - L'idée est d'associer France Ruralités à la prochaine réunion. La DDT, ce sont des personnes financées pour cela. La plateforme HISTOLOGE, ce sont les services de l'Etat qui nous en parlent. Le Préfet nous en a parlé dernièrement. La Ville aussi. Tous les responsables du logement sont partie prenante de cela parce que c'est quelque chose de prégnant.

On a tenu une ou deux réunions au niveau de l'Agglomération à ce sujet et si je me rappelle bien, il y a encore quelques mois on avait une situation inquiétante sur nos communes. On prenait un arrêté de péril, on ouvrait le parapluie, on pouvait vaquer à nos opérations et faire autre chose.

Il s'avère que la situation a changé. Maintenant cela ne suffit plus. Maintenant, dès lors que l'on est au courant qu'il y a un problème d'insalubrité ou d'habitat indigne, puisque l'arrêté de péril en tant que tel n'existe plus, certes on est informé, mais on ne peut plus se dire qu'on a simplement ouvert le parapluie, car ensuite pénalement on est responsable.

Nous sommes désormais obligés d'aller plus loin, et dans la mesure où nous sommes obligés d'aller plus loin, il est effectivement important que l'on ait des outils. Ce que tu proposes est très bien, mais parler d'argent via HISTOLOGE ou autres, on a maintenant des fiches actions. Encore une fois, la procureure nous a dit qu'elle suivait, et elle a déjà été interpellée. Cela va nous permettre, encore une fois, je l'espère, de résoudre certaines situations problématiques.

Mme Chappuit. - Pratiquement, cela veut dire que si nous en avons dans nos communes, on vous prévient, mais nous devons aussi suivre nos dossiers. On suit nos habitants. Il n'est pas question...

M. Terrasson. - Oui.

Mme Carrère. - Une précision. Une de mes collègues est élue à la Ville avec moi,

mais elle n'est pas élue communautaire. Elle avait effectivement posé la question au Conseil municipal de lundi. Nous avons effectivement une réponse au niveau de la Communauté.

En revanche, comme noté dans la délibération, vous dites qu'il y a déjà le même type de Commission au niveau départemental. Que faisait la Commission départementale jusqu'à maintenant, hormis être plus proche du territoire en partant de la Communauté d'Agglomération ? Vous ne pourrez peut-être pas me répondre.

J'informe que je serai tout à fait pour cette délibération, bien évidemment. Je pose quand même la question, car il y avait déjà une Commission au niveau départemental.

M. Terrasson. - Vous avez donné vous-même la réponse dans votre question, à savoir que c'est le côté local. Les trois premiers cas qui nous ont été signalés lors de la première réunion étaient trois cas internes à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Après, au niveau départemental, nous allons avoir des partenaires institutionnels que l'on connaît bien, que ce soit l'ARS, les membres du Conseil départemental ou même l'ADIL (Agence Départementale d'information au Logement).

Le principe est qu'au niveau local on puisse en savoir un peu plus au niveau des situations. Les Maires des trois cas évoqués étaient aussi en relation avec nous pour nous dire ce qu'il en était exactement. C'est vraiment le côté très local de cette Commission.

Mme Carrère. - Sans faire de délation, mais quand on en a connaissance sans être Maire d'une commune, comment sommes-nous informés si on a une information sur des habitats qui peuvent être insalubres ? Par exemple, dans mon métier, je reçois des personnes qui parfois me font part de difficultés dans leur logement où elles sont locataires d'un propriétaire privé, pas d'un bailleur social, comment peut-on faire ?

Peut-être juste en faisant un signalement sans aller trop loin, pour qu'ensuite la Commission ou d'autres organismes aillent vérifier la véracité.

Evidemment, sans faire de délation, ce que je n'aime pas trop, mais à un moment donné quand un propriétaire privé ne respecte pas ses locataires de par leur habitation indigne ou insalubre, comment peut-on faire ?

M. Terrasson. - La plateforme HISTOLOGE, dont je viens de vous parler, est justement faite pour cela. Vous parlez de délation. Cela a été mon premier questionnement, lorsque les services de la DDT nous ont présenté cela. J'ai dit qu'à l'heure des réseaux sociaux il était très facile de se retrouver derrière son écran et de dire que Pierre, Paul ou Jacques ne fait pas ce qu'il faut vis-à-vis de Jacqueline ou Jean.

Ils m'ont répondu que les services de la DDT, qui regardent cela de très près avec l'ADIL, font des investigations relativement rapidement et l'entonnoir se resserre vite.

Là, où on pourrait se dire au départ : *"Du moment qu'on a ouvert cela à la population, chacun peut faire un peu de délation par rapport à son voisin"*, moi le premier, je me suis dit : *"attention au nombre de cas"*. Ils se réduisent à peau de chagrin dès que l'on commence à creuser un peu et que l'on commence à appeler les personnes, en disant : *"C'est bien beau de nous avoir dit quelque chose, mais qu'en est-il exactement ?"*

Dès lors que l'on commence à faire quelque investigation et dire ce qu'il en est vis-à-vis de son voisin, il faut être relativement irréprochable.

M. Loiseau. - Je suis en charge du logement à Villeneuve-sur-Yonne avec Madame la Maire, et quand nous sommes contactés pour des logements soi-disant insalubres, les gens n'emploient pas forcément les bons termes. Quand ils parlent d'insalubrité, ce n'est pas forcément le cas.

Nous nous déplaçons systématiquement avec Madame la Maire. On fait un rapport sur le RSD. On coche suivant les cases et on l'envoie. On le fait régulièrement quand nous sommes contactés. On répond systématiquement aux gens qui viennent. Ce n'est pas forcément de la délation. En même temps, ils n'emploient pas forcément les bons termes. On a eu le cas d'une personne qui disait que son logement était insalubre, mais elle ne respectait pas l'aération, etc.

M. Terrasson. - C'est ce que j'allais me permettre d'ajouter. Il ne faut pas en sourire, mais il peut y avoir un propriétaire qui au départ loue un logement tout à fait conforme, puis le locataire ne fait pas forcément ce qu'il faut et le dégrade. Au bout d'un moment, il appelle en disant qu'il n'y a pas de chauffage. Il a retiré les prises, les fils pendent...

Il faut voir d'où vient cette insalubrité ou ce côté inhabitable du logement, et constater que parfois c'est aussi le locataire. L'idée n'est pas de jeter la pierre aux propriétaires

ou aux locataires, mais il faut vraiment faire des investigations pour voir ce qu'il en est. Ensuite, avec un peu de médiation, on peut arriver à résoudre les choses. L'idée de HISTOLOGE et de cette Commission, ce sont les cas probants sur lesquels il y a parfois de la tutelle, et qui sont problématiques.

M. Loiseau. - Si on s'aperçoit que c'est le locataire qui ne fait pas le nécessaire, on n'hésite pas à lui dire. On ne lui dit pas forcément qu'il a raison. On a eu des cas, et Madame la Maire peut le dire, où la personne mettait en cause son propriétaire, mais on a bien constaté que c'était le locataire qui ne faisait pas forcément le nécessaire. Madame la Maire, qui s'y connaît en bâtiment, lui a d'ailleurs donné plein de conseils.

M. Bloem. - Effectivement, on trouve tous de telles situations d'insalubrité dans nos communes. La personne qui est locataire peut venir en Mairie et signaler la situation. On l'a constaté parfois uniquement par l'extérieur. Elle peut effectivement revenir dans les trois ou quatre jours qui suivent et nous dire de ne pas bouger parce que derrière il y a des menaces ou du chantage de la part du propriétaire.

Je ne sais pas si HISTOLOGE prendrait en considération une situation de délation.

M. Terrasson. - Après, c'est aux services de la DDT de faire la part des choses. Après, bien évidemment, lorsque c'est l'une de nos communes qui est concernée, on peut faire appel aux élus de la commune pour voir s'ils sont informés. Encore une fois, on lance des investigations, tout simplement.

M. Le Président. - C'est aussi de notre responsabilité et de notre rôle d'élu, malgré tout. Il ne faut pas voir cela comme une délation quand quelqu'un nous le signale. On a aussi une obligation d'aider, de surveiller et de contrôler. Il faut aussi assumer nos responsabilités.

Ce n'est pas de la délation quand quelqu'un vient nous voir. Il faut investiguer, regarder et relayer. Ensuite, il y a les services de l'Etat qui sont là pour cela.

Pour moi, ce n'est pas de la délation, quand on s'aperçoit qu'il y a du mal logement quelque part. Il faut quand même faire ce qu'il faut. Il y a des marchands de sommeil sur notre territoire. On le sait. C'est surtout contre cela qu'il faut lutter.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (Non).

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Cela fera avancer notre territoire dans son ensemble.

28- HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Dispositifs d'amélioration de l'habitat privé – mise à jour du protocole d'éthique

M. Terrasson. - Mise à jour du protocole d'éthique approuvé le 23 juin 2022 par le Conseil communautaire et la Ville de Sens pour la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat privé sur le territoire.

Le protocole mis en place excluait des dispositifs les élus du Conseil communautaire et de la Ville de Sens ainsi que leur conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin, leurs parents ou les parents de leur conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin, leurs enfants ou les enfants de leur conjoint...

Afin d'offrir à tous les habitants et au territoire le même niveau d'accompagnement, il est proposé au Conseil communautaire de mettre à jour ce protocole d'éthique.

Dans le strict respect des règlements d'intervention de l'ANAH et au regard des plafonds de ressources nationaux, il est proposé :

- De permettre l'accès à l'ensemble des habitants, sans restriction, aux conseils techniques du prestataire de l'Agglomération.

- D'autoriser les élus du Conseil communautaire et des Conseils municipaux de l'Agglomération à solliciter les aides financières de l'ANAH uniquement en tant que propriétaire occupant.

- D'exclure les élus du Conseil communautaire et des Conseils municipaux du territoire des aides financières allouées par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Sens.

- D'exclure les élus du Conseil communautaire et des Conseils municipaux du

territoire des aides financières allouées aux propriétaires bailleurs.

Ceci étant exposé, le Conseil communautaire est invité à :

Approuver la mise à jour des conditions d'octroi de subventions.

Approuver le protocole d'engagement mis à jour (attestation sur l'honneur) qui sera demandé à chaque demandeur d'aide financière au titre des dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

M. Le Président. - Je pense que c'est une bonne chose. Y a-t-il des prises de parole ?
(Non).

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

29- URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Prescription d'une procédure de modification simplifiée N°1 du PLUi-H de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

M. Terrasson. - La mise en application récente du PLUi-H a révélé une urgente nécessité d'éclaircissements ou d'adaptations réglementaires pouvant rentrer dans le cadre d'une procédure simplifiée de modification du document d'urbanisme, notamment sur la rédaction actuelle de deux articles qui posaient des soucis, à savoir le stationnement et la hauteur des constructions.

Dans les annexes, vous avez ce qui vous est proposé concernant le stationnement et les hauteurs.

J'ai eu deux ou trois questions, et ce n'est pas évident pour tous, ou cela peut paraître abscons, vis-à-vis de l'évolution que l'on peut avoir d'un PLU.

On peut avoir des révisions, des révisions allégées, des modifications, des modifications simplifiées ou autres. Attention aux termes ! Ce que les uns peuvent comprendre, les autres ne le peuvent pas forcément.

L'idée est qu'une révision va prendre entre 12 et 24 mois minimum. Une révision allégée va prendre 12 mois minimum. Une modification de droit commun va prendre de 7 à 9 mois environ, et pour une modification simplifiée, à savoir ce que l'on propose ce soir, la durée moyenne est entre 5 et 6 mois.

Au vu des premiers retours que l'on a et des questions qui nous ont été posées récemment ainsi qu'au niveau juridique, on vous propose la modification la plus simple possible.

Pour autant, elle suscite, et c'est tout à fait légitime de la part de beaucoup d'entre nous, les premiers ressentis que l'on a par rapport à ce document. C'est tout à fait légitime. On a établi ce document, selon les désirs de l'État, pour 15 ans. J'ai tendance à dire que pour 10 ans ce n'est déjà pas mal.

Nous avons mis 6 ans à élaborer le document que nous avons prévu pour les 10 ans à venir.

C'est tout à fait légitime qu'il y ait des premières modifications ou des premiers ressentis de la part des uns ou des autres.

Si vous avez des questions, soit vous me les posez, soit vous les posez maintenant à **XXX**. De toute façon, on les centralise et on en discute ensemble. Nous sommes déjà en train de travailler sur une modification qui ne sera pas allégée, ou sur une première révision simplifiée, avec la prise en compte des "doléances", mais qui sont simplement des rectifications à faire.

Je suis également allé voir les services instructeurs, que je côtoie régulièrement, pour leur demander ce qu'il en est de l'application de notre document. La théorie c'est bien beau, mais la pratique c'est autre chose.

Je leur ai déjà demandé de nous faire remonter les premières remarques par rapport aux difficultés.

Une réunion des secrétaires de Mairies aura lieu le 29 juin, à laquelle je suis associé, puisque j'en avais parlé au nouveau DGS, en lui disant qu'il me semblait pertinent qu'il puisse y avoir de temps en temps un Vice-Président avec une thématique au cours de ces réunions de

secrétaires. Bien m'en a pris, puisque dès la première, il m'a demandé d'y participer. J'en suis ravi, car les questions que l'on peut se poser les uns et les autres par rapport à ce nouveau document et par rapport à cette application, il s'agit que l'on puisse les voir relativement vite, afin qu'il ne reste pas des choses qui traînent. L'urbanisme est trop important.

Je ne vais pas relancer une flèche dans le débat par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, notamment 1 contre et 4 abstentions par rapport à la loi ZAN. Il ne m'appartient pas ici de juger les propos des uns ou des autres. Je voudrais juste dire qu'une réunion était organisée la semaine dernière par l'AMF, par Mahfoud Aomar à Poigny avec la Vice-Présidente...

Mme Chappuit. - (*Intervention hors micro*).

M. Terrasson. - Malheureusement, tu ne pouvais pas être là et j'ai oublié l'AMRF, mais j'allais le dire. Je te remercie de le signaler.

J'avais oublié l'AMRF. Dominique me reprendra. Effectivement, il y avait l'AMRF, qui était conviée aussi. Tu as été excusée.

Il y avait la Vice-Présidente du Sénat, Valérie Létard, qui a expliqué ce qu'étaient les travaux du Sénat actuellement par rapport à la fameuse ZAN, puisqu'il y a des difficultés. Tout le monde n'a pas la même compréhension de ce qu'est une ZAN et des décisions qui doivent être prises dans les 10 ans à venir suite à la loi Climat et résilience.

Le Sénat fait des propositions qui seront débattues. *A priori*, nous aurons les résultats de ces travaux le 12 juillet. A partir du 13 juillet, j'aurai sans doute des réponses à vous apporter, ou tout simplement à transmettre par rapport à cela.

Dominique, via l'AMRF, ou Mahfoud et consorts, via l'AMF, se feront le relais pour que l'on sache ce qu'il en est. Au-delà de la première modification très simplifiée que l'on fait ce soir, puisque nous travaillons déjà sur la prochaine révision, cela nous permettra de voir s'il y a des choses que l'on doit intégrer ou pas, en fonction des résultats de ces Commissions. Je vous remercie.

M. Le Président. - Merci Lionel. C'est parfaitement clair. C'est un sujet que tu maîtrises très bien. Nous te remercions du travail important.

Mme Chappuit. - Une réflexion sur le Cabinet que nous avons payé très cher, et qui n'a pas pris en compte les demandes des communes. Des choses avaient été établies. Maintenant, nous allons être obligés de faire des modifications sur ce PLU à cause de la non-prise en compte de ce que nous avons déjà travaillé.

J'en suis désolée. Je me demande si on peut déduire des sommes déjà versées. Toutes ces modifications vont avoir un coût. Ce n'est pas gratuit.

J'espère que l'on ne prend pas le même Cabinet, car quelque part c'est quand même un peu angoissant. Par exemple, nous avons une modification à faire. Cela va prendre 12 mois, voire plus, alors que c'était acté, décidé et vu avec vous 10 fois, etc. Je suis un peu inquiète du travail de certains Cabinets, qui coûtent très cher, qui font ce qu'ils veulent dans leur coin, et qui ne travaillent pas assez avec les élus.

M. Terrasson. - Ton propos n'engage que toi. Tout ce que j'ai énuméré par rapport aux modifications ce sont des généralités concernant les 27 communes. J'entends les difficultés que les uns ou les autres ont pu avoir. Il est ressorti quelques questionnements et interrogations lors de l'approbation du PLUi-H le 15 décembre dernier.

Au niveau du choix du bureau d'études, j'entends les reproches que tu peux leur faire. Je ne les assume pas. C'est eux qui doivent les assumer ou non. Effectivement, si on les fait continuer sur ce document c'est parce qu'ils le connaissent très bien.

Quant aux problématiques que tu évoques, je ne veux pas entamer un débat ici qui, à mon avis, est *stricto* personnel, par rapport à Rosoy, et les questionnements qui ont été faits au bureau d'études.

Je pense avoir lu les *mails* d'un côté comme de l'autre. Là où tu affirmes que ce sont les considérations de Rosoy qui n'ont pas été prises en compte, moi, si j'ai une autre lecture des *mails* du bureau d'études ou de ce que nous avons fait avec les services, je n'ai pas forcément le sentiment que ce soient les mauvaises réponses qui ont été apportées aux questions posées.

L'idée est effectivement de prévoir cette première modification par rapport aux révisions et autres. A ce moment-là, nous referons une réunion avec les services où j'exigerai d'être présente, et toi aussi, afin que l'on mette clairement sur la table ce qui est fait.

Mais au-delà des erreurs qui ont pu être faites, que ce soit d'un côté ou de l'autre,

c'est bien sûr navrant, mais l'idée est de voir l'avancement du territoire et que l'on puisse, lors de la prochaine révision, avancer ensemble.

Après, dire que c'est le Cabinet, Pierre, Paul ou Jacques... Pour connaître le Cabinet depuis 6 ans, je pense qu'il ne fait pas un si mauvais travail que cela. Si j'en juge notamment par l'approbation quasi à l'unanimité qui a été faite le 15 décembre. L'ensemble des collègues n'étaient pas si mécontents que cela, Dominique.

M. Le Président. - Vous êtes invités à :

Engager la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal.

Approuver les mises à disposition.

Afficher la présente délibération pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération, dont les dates ne vous ont pas été données, mais elles sont données du 11 septembre au 11 octobre 2023.

Charger Monsieur le Président, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Y a-t-il des précisions sur cette modification ? (Non).

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

30- URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Bilan annuel des opérations immobilières de l'année 2022 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

M. Grass. - Le projet de délibération n° 30 vous a présenté l'ensemble des acquisitions, cessions et échanges de terrains, maisons et parcelles.

Sans faire de jeu de mot, je vous ferai grâce d'une lecture exhaustive ! Merci !

Le bilan laisse apparaître un excédent de 752 029,41 €.

Il vous est demandé :

D'approuver le bilan annuel 2022.

De donner à Monsieur le Président, ou son représentant, tous pouvoirs à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Le Président. - Merci Michel. Y a-t-il des précisions ou des demandes de prise de parole ? (Non).

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

IV. ENVIRONNEMENT, RESEAUX ET TRAVAUX

31- DECHETS -Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024

M. Jouan. - Cette délibération revient chaque année.

Dans le cadre des dispositions législatives encadrant le régime et l'étendue de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit des collectivités compétentes en matière de collecte des déchets, les collectivités compétentes peuvent exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les locaux à usages industriels ou commerciaux selon des critères propres et fixés par l'organe délibérant de la collectivité.

En effet, certaines entreprises souscrivent un contrat spécifique pour l'enlèvement et le traitement de leurs déchets avec une entreprise privée en dehors du service offert par la collectivité.

Ceci étant exposé, le Conseil communautaire est invité à accorder les exonérations aux établissements industriels ou commerciaux, qui ont souscrit un contrat spécifique pour l'enlèvement et le traitement de leurs déchets avec une entreprise privée pour l'année 2024,

qui en ont fait la demande auprès de la Collectivité, et qui figurent sur la liste annexée à la présente délibération.

Vous avez en annexe la liste des établissements industriels et commerciaux concernés.

M. Le Président. - Merci Michel. Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Qui est contre ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Questions diverses

Y a-t-il des prises de parole ou des questions diverses ?

Avant de conclure, je vous donne une information, en accord, bien évidemment avec Nadège et Romain, concernant un atelier pour les JO 2024, dédié aux communes désignées pour l'organisation de la journée de nos EPCI "Terres de Jeux Yonne 2024". Je vous en ai parlé au dernier Bureau.

Nous allons mettre en place un atelier le mercredi 12 juillet à 17h00, ici même. Les élus, les référents dans vos communes, remontez les informations auprès du Cabinet, et l'invitation va vous suivre dans toutes les communes. Notez d'ores et déjà le mercredi 12 juillet à 17h00, pour pouvoir discuter de l'organisation et des propositions que nous sommes susceptibles de vous faire.

Nous avons longuement discuté à midi. De nombreuses idées commencent à fuser dans tous les sens. Je ne fais pas un mauvais jeu de mot : c'est vraiment dans tous les sens !

Romain, veux-tu ajouter quelque chose ?

M. Crocco. - En fonction de votre disponibilité, cette réunion sera extrêmement importante. Le Département a candidaté et le passage de la flamme aura lieu dans l'Yonne. Demain soir, nous saurons entre 19h00 et 20h00 si la flamme passera dans notre Ville.

Au-delà de cela, avec Nadège Naze, nous avons commencé à réfléchir à plusieurs actions sur notre territoire. Il serait extrêmement important que vous soyez tous présents, avec les référents. On est plus intelligent à plusieurs. Il va d'abord falloir se fédérer par rapport à tout cela.

Vos avis et vos implications seront extrêmement importantes. Nous serons quasiment à un an des JO. Vu ce que l'on a imaginé, ce ne sera pas de trop pour s'y préparer.

Merci à vous de votre implication. Merci à vous, Monsieur le Président.

M. Le Président. - Merci Romain.

Mme Naze. - Pour compléter, si vous ne pouvez pas y assister, faites-vous représenter par une personne qui pourra faire remonter les informations à l'ensemble de vos Conseils.

Pour répondre à la question de mon collègue, qui connaît une personne qui n'est pas conseiller et qui est justement investie sur ce type de dossier : elle est la bienvenue. Au contraire, c'est ainsi que nous avancerons. Le tout est qu'ensuite on puisse tous être au courant et avancer dans le même sens.

M. Le Président. - Merci de préciser que ce n'est pas forcément un élu. Si vous connaissez quelqu'un de très bonne volonté dans vos communes, qui veut s'investir sur cette thématique, il sera le bienvenu.

Je rappelle que le prochain Conseil communautaire se tiendra le 19 octobre, ici même.

Pour le Bureau, on se retrouvera salle Roger Treillé, le 14 septembre.

Avant de se quitter, je voudrais prendre quelques minutes pour que nous puissions saluer une dernière fois Fabrice. Un homme de l'ombre, qui est en pleine lumière ce soir, qui aura accompagné tous les grands événements et les manifestations de la Ville de Sens et de l'Agglomération depuis 23 ans.

Fabrice, on ne te connaît pas, si tu peux descendre.

(Applaudissements).

Tout est dit dans ces applaudissements. Fabrice Beurienne est toujours caché dans sa régie ou derrière un bloc informatique, une caméra. Il s'apprête à quitter nos collectivités pour embrasser une nouvelle carrière. C'est son choix. On doit le respecter. Une nouvelle vie s'offre à lui, mais il reste dans le même univers, car c'est un passionné de technique, d'événements. Passionné par l'être humain. Passionné par tout ce qu'il fait. Il est toujours présent. C'est l'homme à tout faire. Il est toujours là pour rendre service. Si quelque chose ne marche pas, on lui demande de nous dépanner.

Fabrice, on se connaît un peu, ce que je dis est très sincère. Au nom de tous, belle route à toi ! Merci pour ton travail, ta disponibilité, souvent très grande, avec beaucoup d'heures, tes sacrifices au service de notre Agglomération, de la Ville de Sens, et auprès de l'ensemble de tes collègues.

A très vite, car nos routes continueront de se croiser. Plein de bonheur pour toi pour

la suite. Très sincèrement, bravo Fabrice !

(Applaudissements).

Merci pour le suivi des caméras sur Fabrice, qui remontait les marches !

La séance est levée à 20 h 57.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Sénonais,



Marc BOTIN

Le secrétaire de séance

